

La Revue d'Egypte Economique & Financière

Organe hebdomadaire d'information sur la vie économique
de l'Egypte et de l'étranger

ADMINISTRATION et RÉDACTION
LE CAIRE ALEXANDRIE

30, Rue Kasr-el-Nil 9, Rue de Stamboul
Tel. 46165 Tel. 22117 - 20107
B.P. 465 B.P. 624

Adresse Télégraphique "PUBLIOR"

Concessionnaire Exclusif
de la Publicité :

**SOCIÉTÉ ORIENTALE
DE PUBLICITÉ**

30, Rue Kasr-el-Nil, Le Caire
9, Rue de Stamboul, Alexandrie

A B O N N E M E N T S

EGYPTE ETRANGER

UN AN P.T. 100 Lst. 11.0

SIX MOIS P.T. 60 Sh. 18/-

LE NUMÉRO P.T. 3

Au Sommaire :

Une Étude Objective sur...

The Land Bank of Egypt

Résultats actuels et perspectives d'avenir

Prochaines Assemblées

The Port-Said Salt Association Ltd.

Rapport du Conseil d'Administration pour 1937

A la Chambre de Commerce Belgo-Égyptienne

Les Relations Commerciales entre l'Égypte et la Belgique

Les Assemblées Générales

S.A. des Eaux du Caire

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1937

Les Assemblées Générales

L'Union Foncière d'Égypte

Rapport du Conseil d'Administration pour l'année 1937

Législation Financière

La Baisse du Taux d'Intérêt Légal

Note Explicative du Ministre des Finances. — Texte du Décret-Loi.

RUBRIQUES :

Revue de la Presse Arabe - Echos et Nouvelles - Infor-

mations Financières - Informations Économiques de l'Étranger

Chronique de la Bourse des Valeurs - Lettre de Bruxelles

Revue Cotonnière - Revue du Marché de Gros.

UNE ÉTUDE OBJECTIVE SUR...

THE LAND BANK OF EGYPT

Résultats actuels et perspectives d'avenir

Le 31 mars 1938, les actionnaires de cette banque se réuniront en Assemblée Générale Ordinaire pour examiner les comptes arrêtés au 31 décembre 1937, que nous reproduisons ci-dessous comparés à ceux du précédent exercice :

ACTIF :	31/12/36	31/12/37	PASSIF :		
	L.E.	L.E.			
Caisse et Banques	284.150	200.740	Capital	975.000	975.000
Bons Trésor égyptien	175.400	116.800	Fonds de Réserve	241.312	241.312
Portef.-Titres	364.343	595.038	Réserve statutaire	270.854	270.854
Obligation 4 1/2% rachetées	19.821	46.072	Provision pour risques prêts	354.266	379.925
Titres Fonds Service Oblig.	75.525	89.633	Provision égalisation dividendes ...	52.277	25.694
Titres Provision égalisation dividendes	52.278	25.069	Provision différence de change ...	113.817	126.653
Avances court terme	1.515	3.422	Bénéfices rachats Obligations	574.373	574.373
Prêts Hypothécaires	4.449.546	4.284.680	Report Bonus	3.759	3.759
Annuités sous recouvrements	326.814	311.904	Obligations	3.282.573	3.202.263
Débiteurs intérêts de retard	15.001	7.722	Intérêts dûs non échus	63.072	61.515
Intérêts acquis non échus	5.218	3.244	Obligations amorties	36.623	36.789
Débiteurs comptes divers	58.006	48.143	Coupons impayés	6.029	9.467
Immeuble social.	22.000	22.000	Retenues provisoires	25.183	25.866
Immeubles acquis par expropriation.	230.159	208.360	Créditeurs divers. Intérêts afférents futurs exercices ...	138.745	97.616
Ventes immeubles cours régularisation	140.590	151.608	Créances gouvernement «C»	51.812	50.601
Créances gouvernement «C»	1.014.702	938.143	Créances gouvernement «K»	1.014.702	938.143
Créances gouvernement «K»	126.341	280.589	Dépôt titres divers	126.341	280.589
Dépôt titres divers.	12.932	12.432	Report ancien	12.932	12.432
Total	7.374.341	7.345.601	Profits et Pertes	5.009	5.009
			Total	7.374.341	7.345.601

Si, dans l'ensemble, le bilan de la Land Bank n'a pas subi de grand changement, par contre certains comptes ont fait l'objet de quelques modifications importantes.

Ainsi, les disponibilités en caisse et dans les Banques diminuent dans une large proportion, revenant de L.E. 284.150 à 200.740. Il en est de même des Bons du Trésor qui n'atteignent plus que L.E. 116.800 contre 175.400.

Cette diminution trouve sa contrepartie dans l'augmentation du Portefeuille-Titres qui s'élève à L.E. 595.038 contre 364.343. Au total, les disponibilités, argent ou titres, se sont accrues, puisqu'elles atteignent L.E. 912.578 contre 823.893. Cet accroissement est justifié par la diminution des Prêts hypothécaires.

En effet, en capital, le montant des prêts hypothécaires enregistre une diminution d'environ 165.000 livres. Cela représente le paiement d'une annuité. Comme on s'en souvient, en vertu de l'accord intervenu en 1936, le Gouvernement égyptien garantit, pendant sept ans, le paiement des annuités sur les prêts «A».

On peut retrouver cette différence, en grande partie, dans l'accroissement des prêts «K» du gouvernement : L.E. 280.589 contre 126.341.

Relevons enfin, une légère diminution dans le poste « Immeubles acquis par expropriation », due à des ventes de terres.

Au Passif, rien de spécial, si ce n'est une légère augmentation des provisions et réserves et une diminution de la dette obligataire.

THE LAND BANK OF EGYPT

SOCIÉTÉ ANONYME ÉGYPTIENNE

fondée par Décret Khédivial du 10 Janvier 1905

Siège Social à Alexandrie

Capital : L.E. 1.000.000 — Réserves et Provisions : L.E. 806.000
Prêts sur Hypothèques à long ou à court terme. — Acquisition des créances hypothécaires. — Acceptation de capitaux en dépôt avec ou sans intérêts.

Ce qu'il faut surtout relever de l'examen de ces bilans, c'est que grâce à la garantie du paiement des annuités «A», la Land Bank réussit à augmenter ses disponibilités, tout en diminuant ses créances hypothécaires. Cela constitue un assainissement satisfaisant de la situation de la Société.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	1934	1935	1936	1937
	L.E.	L.E.	L.E.	L.E.
Crédit :				
Intérêts sur Prêts, divers, etc.	409.929	331.561	249.722	250.783
Débit :				
Frais généraux et Intérêts Obligations	257.145	197.942	192.843	188.323
Amortissements et Provisions	5.930	8.646	31.220	34.719
Solde Profits	146.854	124.973	25.659	27.741
	409.229	331.561	249.722	250.783

Les années 1936 et 1937 ont été affectées par les accords de 1936. Les bénéfices reviennent de 146.854 livres en 1934 à L.E. 25.659 en 1936. La diminution est fort importante. Il est vrai que pour 1934 et 1935, aucune distribution n'a été effectuée, le solde bénéficiaire ayant été viré aux réserves en égard aux procès des obligations 3 1/2% et pour parer aux risques de dépréciation de terres par suite de la crise économique.

Les résultats de 1937 sont sensiblement les mêmes que ceux du précédent exercice. L'accord de 1936 les a stabilisés d'une façon définitive. Pendant les cinq années à venir, ils ne pourront subir de grands changements.

Au moment où fut conclu l'accord, nous prévoyions ces résultats. Dans une étude publiée dans notre numéro du 26 avril 1936, nous estimions que les résultats de la banque pour les années à venir ne pourraient être supérieurs à L.E. 36.000 environ. Sur ce montant, il fallait encore prélever certains amortissements.

Nous avons donc vu juste. Nous établissons à sh. 3/6 le coupon que pourrait distribuer la Société. C'est à qui tendent les efforts du Conseil de la banque. Il s'agit de maintenir un coupon régulier qui varierait entre 3/6 et si possible 5/-. En effet, grâce à la diminution des charges obligatoires et à un léger accroissement des recettes par le placement des disponibilités de la Société, le solde bénéficiaire pourrait augmenter de quelques milliers de livres par année, comme ce fut le cas en 1937 par rapport à 1936. Enfin, grâce au jeu du report à nouveau, il est permis d'espérer que l'action puisse toucher un coupon voisin à 5/- dans un proche avenir.

Par contre, si l'action est garantie du paiement d'un coupon, il n'en est pas de même de la part de fondateur. Ce titre ne pourra pas toucher de dividende avant bien longtemps, à moins qu'on ne fasse appel à des ressources spéciales : distribution de provisions, ou des bénéfices sur rachats d'obligations. Cela est fort improbable, car

Mais il y a le revers de la médaille. En effet, pour bénéficier de cette garantie, la banque a dû consentir d'importantes réductions sur le taux de ses prêts, réductions qui ont affecté dans une mesure sensible ses bénéfices, comme on pourra s'en rendre compte par le tableau suivant :

d'après les statuts, il faut d'abord attribuer 5% aux actions avant toute distribution de ce genre.

Les parts de fondateur sont donc appelées à subir l'influence défavorable de cet état de choses. Quant aux actions, les perspectives d'une émulation régulière et raisonnable leur permettront de se maintenir fermes.

L.N.

CANAL DE SUEZ

Le mouvement maritime du Canal nes de jauge nette, en légère diminution de 29.000 tonnes, ou de 0,96%, en janvier 1938 totalise 3.005.000 tonnes sur le chiffre correspondant de l'an dernier, qui reste le plus élevé des résultats enregistrés pour un mois de janvier.

Le transit sud-nord fait apparaître une diminution de 126.000 tonnes, ou de 7,8%, qu'atténue en grande partie un progrès de 97.000 tonnes enregistré par le tonnage nord-sud.

Pour la première fois depuis novembre 1936, le trafic des marchandises est en régression par rapport au chiffre correspondant de l'année précédente. Le poids total des marchandises déclarées en janvier 1938 n'atteint, en effet, que de 2.452.000 tonnes, se montrant ainsi inférieur de 237.000 tonnes, ou de 8,8%, au résultat de janvier 1937.

Dans le sens nord-sud, les marchandises ont totalisé en janvier 746.000 tonnes. Dans ce total, les métaux ouvrés interviennent pour 172.000 tonnes contre 127.000 en janvier 1937 ; la sensible diminution enregistrée doit être attribuée, en majeure partie, au resserrement des importations de l'Extrême-Asie (—49.000 tonnes). Les engrais, par contre, sont en progrès de 24.000 tonnes, dont 9.000 tonnes imputables au sulfate d'ammoniaque, qui réunit 65.000 tonnes. Le trafic des pétroles est constitué principalement par deux envois de Russie de 20.000 tonnes au total contre un seul chargement de 13.000 tonnes en janvier 1937.

Toutes marchandises comprises, les exportations russes, via Suez, totali-

sent 25.000 tonnes, soit 3.000 tonnes de moins que dans le premier mois de l'an dernier.

Le trafic sud-nord forme un ensemble de 1 million 753.000 tonnes contre 1.943.000. Tous les grands groupes de marchandises sont en régression, à l'exception de celui des minerais et métaux.

Presque toutes les variétés d'huiles minérales présentent des diminutions : dans l'ensemble, les envois d'Abadan ne totalisent que 317.000 tonnes au lieu de 454.000 tonnes en janvier 1937 ; par contre, les expéditions des lles de la Sonde, réunissent 47.000 tonnes, soit un progrès de 37.000 tonnes.

La diminution du trafic des oléagineux est presque uniquement due à un recul de 57.000 tonnes des passages de fèves de soja ; il est vrai que le chiffre qu'elles avaient donné en janvier 1937 avait été particulièrement élevé.

En ce qui concerne les céréales, les envois de blé australien ne totalisent que 17.000 tonnes contre 62.000 dans le mois correspondant de l'an dernier ; quant à l'augmentation observée sur le maïs, elle est due aux exportations plus abondantes de l'Indochine française, qui groupent 45.000 tonnes contre 16.000 tonnes en janvier 1937.

Dans le groupe des textiles, tous les éléments sont en recul.

Seul, le groupe des produits et métaux se présente en augmentation : la fonte (39.000 t.) n'avait jamais atteint un tonnage aussi important au cours d'un mois ; on remarque, dans le trafic de ce produit, trois chargements uniques groupant 29.000 tonnes.

Parmi les autres produits, le sucre a encore été très abondant, 72.000 tonnes contre 18.000 tonnes.

* * *

TRADING & INDUSTRIAL CORPORATION S.A.E.

Entre :

Mahmoud Sedky pacha, ancien gouverneur, égyptien, (1.000 actions) ;
Rolf Lévi, industriel, allemand, (1.200 actions) ;

Hanna Nima, propriétaire, égyptien, (500 actions) ;

Jack Rosenfeld, commerçant, espagnol (25 actions) ;

Armand Rosenfeld, commerçant espagnol, (25 actions) ;

Albert Antébi propriétaire, égyptien, (200 actions) ;

Albert Benvalid, employé de commerce, français (50 actions) ; a été constituée une Société Anonyme sous la susdite dénomination.

La Société aura pour objet :

1. — Le commerce en général, dans toutes les branches ;

2. — Toutes opérations industrielles, et plus particulièrement celles se rattachant au tannage, à l'apprêt et à la transformation des peaux et la production de tous articles en cuir, similicuir, articles similaires et succédanés.

Capital social L.E. 12.000 (douze mille), représenté par 3.000 actions de L.E. 4 chaque.

PROCHAINES ASSEMBLÉES

THE PORT-SAID SALT ASSOCIATION Ltd.

Rapport du Conseil d'Administration pour 1937

Les actionnaires de cette Société sont convoqués en Assemblée générale ordinaire pour le 30 mars 1938. Voici le rapport du Conseil d'Administration qui leur sera présenté :

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter les comptes de la Société pour l'exercice finissant le 31 décembre 1937.

Au cours de l'exercice écoulé, les frêts ont atteint, pour les transports de sel, les cours de beaucoup les plus élevés connus depuis la guerre mondiale. Puis, dans l'espace de quelques semaines à la fin de l'année, ils ont subi une chute verticale dont l'importance, en certains cas, a correspondu à la moitié de leur valeur. Des variations aussi étendues dans le principal élément du prix de notre produit ont naturellement causé quelque gêne, mais elles ne se sont heureusement traduites par aucun dommage sérieux, grâce à une vigilance de tous les instants.

Le développement de la Compagnie Commerciale des Sels Marins se poursuit au point que la Société se trouve à nouveau devoir accroître ses moyens financiers. L'opération d'augmentation de capital, dont nous vous parlions l'an dernier, a été réalisée dans les premiers mois de l'exercice et le capital de la Compagnie Commerciale des Sels Marins a été porté à ce moment de Frs. 2.500.000, à Frs 5.000.000. Une deuxième opération semblable est actuellement en cours d'exécution. Elle portera le capital de la Compagnie Commerciale des Sels Marins de Frs. 5.000.000 à Frs. 10.000.000. Ces ressources nouvelles sont nécessitées par un programme d'installation de magasins à sel dans divers marchés. Nous avons souscrit la part intégrale nous revenant sur le montant de ces deux augmentations de capital soit Frs. 542.500 pour la première augmentation et Frs. 1.085.000 pour la seconde. Comme dans le cas précédent, la Compagnie Commerciale des Sels Marins doublera le nombre de ses parts bénéficiaires, afin de conserver la même proportion numérique entre les actions et les parts et notre Société recevra 11.250 parts supplémentaires.

La Compagnie Commerciale des Marins a payé en avril 1937 un

complément de dividende pour l'exercice 1936 de ff. 12.- par action et ff. 12.- par part. En décembre 1937, après avoir doublé son capital et le nombre de ses parts, elle a mis en paiement un acompte de dividende de ff. 70.- par action et ff. 70.- par part bénéficiaire. Le total du complément et de l'acompte s'est élevé pour nous à la somme de L.E. 11.425,781 m/ms. qui ont été portées au crédit du compte de Profits et Pertes que nous vous présentons, contre L.E. 9.920,648 m/ms. pour l'exercice précédent.

Sur les premiers mois de l'exercice en cours, notre activité se maintient à sa cadence normale.

Portefeuille. — Notre portefeuille au 31 décembre 1937 est constitué comme suit :

Lstg. 15.500 nom. Dette Egyptienne Unifiée.

Lstg. 30.000 nom. Dette Egyptienne Privilégiée.

180 actions Egyptian Universal Trading Company.

25 actions Egyptian Salt & Soda Company, Limited.

90.000 actions United Egyptian Salt, Limited.

10.850 actions de 100 frs. de la Compagnie Commerciale des Sels Marins.

11.250 parts bénéficiaires de la Compagnie Commerciale des Sels Marins sans valeur nominale

Sauf augmentation du nombre de nos titres de la Compagnie Commerciale des Sels Marins, la composition de notre portefeuille est restée inchangée.

Les variations constatées aux autres postes du Bilan sont uniquement d'ordre courant.

L.E.

Profits et Pertes. — D'après ce compte, les bénéfices s'élèvent à 26.517,253

La rémunération du Conseil, conformément aux Statuts, se monte à.... 2.456,725

restent : 24.060,528

auxquelles vient s'ajouter le solde reporté à nouveau du dernier exercice se montant à 6.085,682

formant un total de : 30.146,210

Si vous approuvez les comptes qui vous sont présentés, vous recevrez à titre de dividende 31-d. soit Lst. 24.000

ou 23.400, —

laissant un solde de 6.746,210 à reporter à nouveau.

Administrateurs. — Vous aurez à nommer deux Administrateurs en remplacement de S.E. Mohamed Mahmoud bey Khalil et de Mr. A. J. Lowe, Administrateurs sortants, qui s'offrent à la réélection.

Censeurs. — Les Censeurs sortants sont MM. Hewat, Bridson et Newby qui s'offrent à la réélection. Vous aurez à fixer leur rémunération.

EN MARGE DE L'ANSCHLUSS

Les richesses économiques de la Tchecoslovaquie

On parle beaucoup de la Tchecoslovaquie ces derniers temps. En effet, en dépit des assurances de l'Allemagne (qui ne sont pas prises trop au sérieux) on craint que le prochain objectif du Reich soit le pays des Tchèques ou du moins la partie de ce pays habitée par une minorité de langue allemande qui comprend 3.500.000 individus sur une population totale de 15.000.000 environ.

Notre rôle doit se borner ici à examiner le point de vue purement économique de la question. Quelles sont les richesses que les Tchecoslovaques sont prêts à défendre ?

Mieux qu'un article, nous avons jugé qu'une carte économique de la Tchecoslovaquie donnerait la réponse à cette question. Cette carte que nous publions aujourd'hui, est naturellement incomplète. Nous avons en effet voulu éviter de la surcharger.

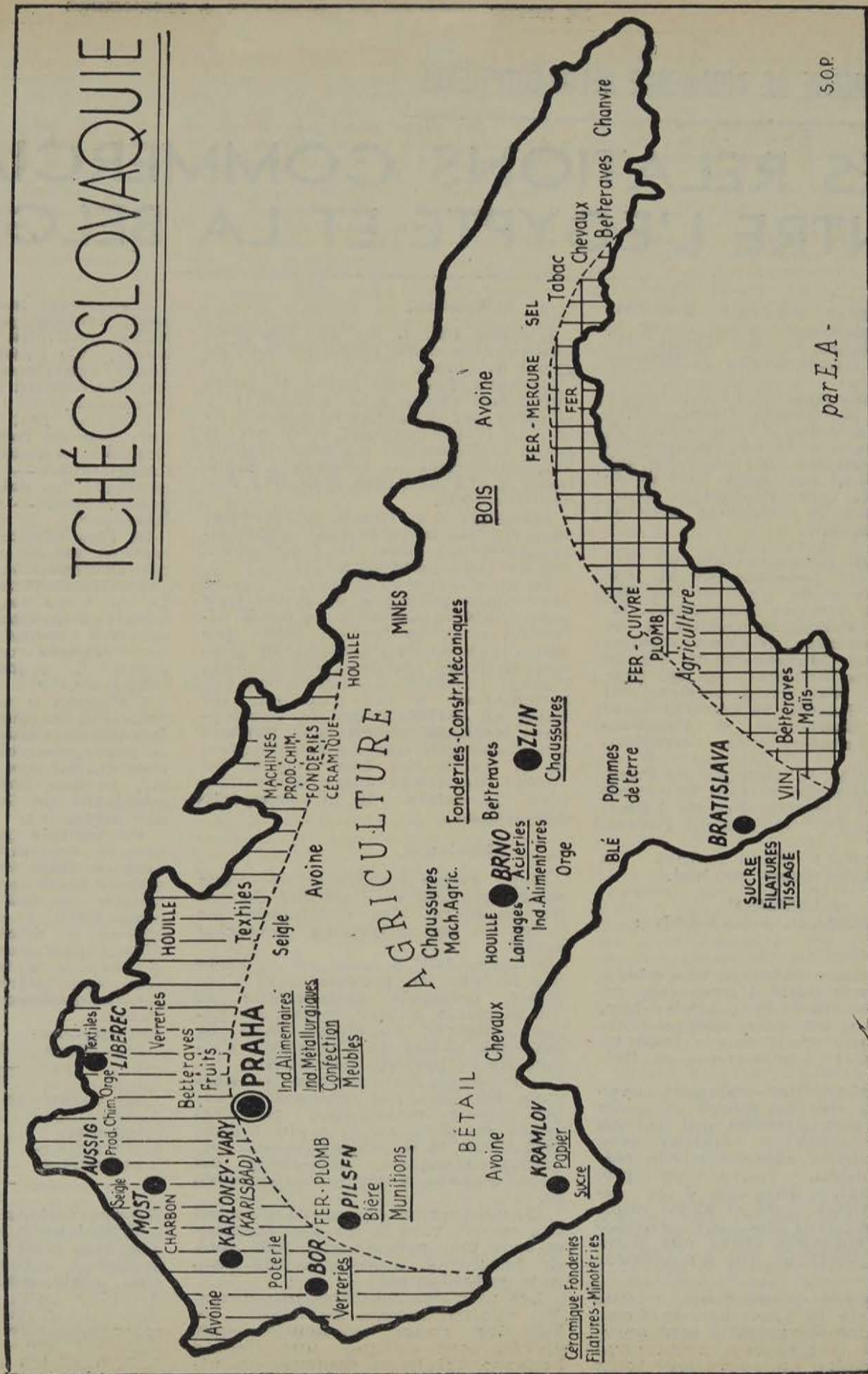
Cependant, elle donne malgré tout une idée des ressources considérables de la Tchecoslovaquie et permet de comprendre les convoitises dont elle fait l'objet. Hitler ne serait certes pas fâché par exemple de s'approprier les usines Skoda qui constituent les plus importantes fabriques d'armement de l'Europe Centrale.

La partie du pays où prédominent les allemands sudètes a été hachurée verticalement sur la carte. La partie qui est cadrillée est celle où la minorité hongroise prédomine. La partie non hachurée est proprement Tchèque et Slovaque.

Edgar Anzarut.

CARTE ÉCONOMIQUE DE LA TCHÉCOSLOVAQUIE

TCHÉCOSLOVAQUIE



A LA CHAMBRE DE COMMERCE BELGO-ÉGYPTIENNE

LES RELATIONS COMMERCIALES ENTRE L'EGYPTE ET LA BELGIQUE

L'assemblée générale annuelle de cet organisme s'est tenue le lundi 14 mars en ses locaux, 17, rue de la Chancellerie, à Bruxelles.

Au bureau avaient pris place le président, M. Gaston Ithier, S.Ex. le Ministre d'Égypte Ghaleb bey, M. Osman, attaché commercial près la légation royale d'Égypte à Bruxelles, les deux vice-présidents, MM. Paul Ramlot et Werner Beirens, le secrétaire général M. J. Dubois.

Parmi les personnalités, on remarquait la présence de M. De-roover, directeur général au Ministère des Affaires Étrangères, M. Gaston-F. Périer, conseiller à la Société Générale, ancien conseiller général du Gouvernement égyptien, M. de Lancker, M. M. Bee-kaert, M. Van Regemorter, M. Hiard, M. Lebon, le général Chabeau, M. Hemelsoet, M. Pilibbos-sian, M. Lévêque, M. Gurdjian, etc., etc.

Excusés: M. le vicomte du Parc, ministre plénipotentiaire, directeur de l'Office Commercial de l'Etat, M. C. Camus, M. Henri Urban, etc., etc.

Le président donne lecture du rapport du conseil général.

RAPPORT DU CONSEIL GENERAL :

Messieurs,

Depuis notre dernière assemblée, l'Égypte a désigné à Bruxelles, en la personne de S.E. Ghaleb bey, un nouveau ministre, auquel nous sommes particulièrement heureux de souhaiter la bienvenue en Belgique.

Le choix du Gouvernement égyptien a été des meilleurs et, avec tous nos compatriotes qui ont eu l'honneur d'être en relation avec lui, nous nous réjouissons de cette désignation, convaincus que, sous la haute direction d'un diplomate aussi avisé et aussi intelligemment actif que S.E. Ghaleb bey, les rapports entre nos deux pays ne pourront que s'améliorer encore.

Tout notre dévouement, toute l'activité de la Chambre de Commerce Belgo-Egyptienne sont assurés à S.E. Ghaleb bey, à qui nous offrons notre collaboration toute sincère.

Messieurs,

L'année 1937 a été une des plus marquantes dans l'histoire de l'Égypte moderne.

Conduit par son jeune et énergique souverain, S.M. Farouk Ier, et servi par d'habiles hommes d'Etat, le Gouvernement égyptien a mené brillamment les négociations internationales couronnées à Montreux par l'abolition complète des capitulations.

L'Égypte a retrouvé, de la sorte, sa complète souveraineté législative, achevant ainsi le programme de son indépendance.

Nous saluons avec joie ce grand événement politique et souhaitons avec toute la sincérité de notre affection pour la Nation amie que ses gouvernants fassent, du pouvoir nouveau qui leur est conféré, l'usage prudent et clairvoyant qui contribuera à la grandeur du pays, en raffermissant et développant les liens matériels et moraux qui l'unissent aux autres peuples, et en particulier aux Belges, qui furent de tous temps d'infatigables pionniers de la prospérité égyptienne.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'activité de notre Chambre de Commerce au cours de son neuvième exercice social.

L'année 1937 a continué la série des années de prospérité et l'activité générale industrielle et commerciale a par le monde entier, conservé, au moins dans la majeure partie de l'exercice, l'allure de la période précédente.

Cependant, cette reprise très marquée des échanges internationaux, qui s'était manifestée, ne s'est guère étendue au delà du milieu de l'année et le second semestre a, malheureusement, enregistré un fléchissement nettement caractérisé.

Ce mouvement de recul s'accroît encore vers la fin de l'exercice et tout fait prévoir que 1938 sera de beaucoup inférieure aux années précédentes.

Les prix des matières premières, qui avaient atteint au début de 1937 des cours particulièrement élevés, ont marqué une baisse brusque qui les a ramenés au niveau de départ.

L'exercice écoulé fut, d'autre part, troublé par une désorganisation nouvelle des valeurs monétaires. Ce facteur a, sans aucun doute, contribué à entraver le bon fonctionnement des échanges internationaux.

L'année 1937 a ainsi été marquée par de très pressantes revendications sociales auxquelles seule l'Angleterre — où l'augmentation générale des salaires n'a guère dépassé 4 p.c. — a pu partiellement échapper.

Si l'on ajoute à cela les menaces qui pèsent sur la situation politique générale, les conflits armés en Extrême-Orient, la guerre civile en Espagne, les convulsions dont la Palestine est le théâtre, on se rend compte qu'il serait difficile d'espérer un prompt rétablissement de la situation économique mondiale.

L'Égypte a très heureusement résisté à la dépression générale et il est intéressant de signaler que le plus gros volume de la production cotonnière a, en grande partie, permis d'équilibrer le déchet résultant de la baisse des prix unitaires.

On signale que le marché a fait preuve de stabilité au début de l'année 1938, les prix s'étant légèrement raffermis, alors que le chiffre global des transactions avait fléchi et que les exportations étaient en diminution.

Le département de la statistique donne, pour les années 1937 et 1936, les chiffres suivants en L.E.:

Importations:	1937	1936
Tabac	700,051	766,101
Autres marchandises	37,337,435	30,749,454
	30,037,486	31,515,555
Exportations:		
Coton	29,002,361	25,019,561
Cigarettes	212,156	192,567
Autres marchandises	10,544,895	7,766,272
	39,759,412	32,978,400
Réexportations:	872,192	897,200

N'étaient-ce les prévisions peu favorables pour 1938, ces chiffres seraient à signaler avec satisfaction, mais, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ces résultats sont dus à l'influence heureuse du premier semestre; ainsi pour décembre, les exportations passent de L.E. 5,064,465 en 1936 à L.E. 3 millions 594,027.

Terminons, Messieurs, en faisant les vœux les plus ardents pour que les prévisions pessimistes que nous avons dû vous signaler, ne se réalisent pas, et que l'Egypte, par l'activité intelligente de sa population et de ses dirigeants, profite de sa situation internationale privilégiée, pour poursuivre au cours de l'année 1938 le développement heureux de son activité économique.

La parole est ensuite donnée à M. Werner Beirens, vice-président, qui donne connaissance de la situation financière et du projet de budget pour 1938. Il fait ensuite un rapport sur l'activité de la Chambre de Commerce.

RAPPORT SUR L'ACTIVITE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire rapport sur l'activité de la Chambre de Commerce durant l'année 1937.

Rendre compte des actes d'une Chambre de Commerce dans une atmosphère de prospérité est un privilège rare dans les temps où nous vivons et cette constatation heureuse augure favorablement de l'avenir.

Nous avons eu l'occasion d'intervenir avec succès dans l'aplanissement de litiges survenus entre commerçants belges et égyptiens et ce, à la satisfaction des parties intéressées.

Le Comité de conciliation et d'arbitrage siégeant au sein de notre Chambre de façon permanente est composée de MM. Paul Ramlot et Werner Beirens.

Une nombreuse documentation commerciale a été transmise à nos membres égyptiens et belges.

Notre Chambre a pu fournir des représentants à des maisons belges et vice-versa. Des mises en relations d'affaires ont été faites sous les auspices de la Chambre de Commerce.

Notre bulletin est unanimement apprécié et a contribué pour une large part à l'extension des relations entre les ressortissants de nos deux pays.

Comme vous ne l'ignorez pas, la balance commerciale entre l'Egypte et la Belgique est largement en faveur de la Belgique; aussi nous n'avons négligé aucun effort pour mieux faire apprécier par le marché belge les différents produits égyptiens.

Une documentation complète a été réunie par la Chambre de Commerce et transmise à la Légation.

De nombreux rapports sur les possibilités d'importation de produits égyptiens, tels que les tomates, oranges, pommes de terre, riz, fèves, ont été fournis.

La possibilité d'augmenter l'importation du coton égyptien fait l'objet de notre préoccupation constante.

Quelques résultats sont déjà venus encourager nos efforts. Des visites ont été faites en compagnie de M. l'Attaché Commercial près des grands organismes de vente de produits agricoles. Il a pu se documenter d'une façon complète sur la qualité ainsi que sur l'emballage de produits similaires venant de régions sensiblement plus éloignées que l'Egypte.

D'un premier essai d'expédition de produits égyptiens, il résulte que les marchandises sont arrivées, notamment pour les tomates, en assez bon état; malheureusement la qualité et surtout le calibrage n'étaient pas uniformes; ce qui a défavorablement influencé leur prix de vente.

Le Gouvernement égyptien peut être assuré que la Chambre de Commerce ne négligera, comme par le passé, aucun effort pour intensifier les relations commerciales existant entre les deux pays, et s'attachera surtout à développer les importations égyptiennes en Belgique.

En terminant, permettez-moi, Messieurs, de rendre un particulier hommage à la bienveillance avec laquelle Son Excellence Ghalib bey, ministre d'Egypte, et M. Osman, attaché commercial, se sont toujours intéressés à nos travaux.

Son Excellence le Ministre d'Egypte prononce alors le discours suivant :

DISCOURS DE S.E. LE MINISTRE GHALIB BEY

Monsieur le Président,

Messieurs,

Je voudrais d'abord remercier le président Ithier de ses très aimables paroles à l'adresse de mon pays et de mon Auguste Souverain le Roi Farouk, sous l'égide duquel l'Egypte s'achemine, j'en suis convaincu, vers un avenir de progrès et de prospérité.

L'ère nouvelle qui vient de s'ouvrir pour l'Egypte à laquelle le président Ithier vient de faire allusion dans des termes si nobles et si touchants, la trouve plus décidée que jamais à continuer sa collaboration avec les autres nations et à cultiver avec elles les relations les plus cordiales.

Avec la Belgique, pays ami, dont le noble Souverain Sa Majesté Léopold III, est l'objet de l'estime et de l'admiration du peuple égyptien, nos relations, je n'ai pas besoin de le dire, sont très importantes et très étendues et il y préside toujours un esprit d'entente et d'harmonie.

Nos rapports commerciaux sont en progression, mais il y a de la marge pour les intensifier encore à l'avantage mutuel des deux pays.

Nous sommes de bons clients de la Belgique, nous y accroîtrons davantage nos achats, je l'espère,

mais je voudrais voir la Belgique, de son côté, s'adresser plus qu'elle ne le fait actuellement au marché égyptien. Notre coton ne s'emploie dans les filatures belges que dans une mesure presque négligeable jusqu'aujourd'hui. Il y a là certainement une lacune à combler.

Pour ne citer que quelques produits agricoles, les primeurs de légumes telles que pommes de terre, tomates, oignons, etc., que la Belgique se voit dans la nécessité d'importer pendant l'hiver et le printemps, pourraient être avantageusement importés d'Egypte.

La Chambre de Commerce belgo-égyptienne, j'en suis persuadé, n'épargnera pas d'efforts en vue de favoriser le marché égyptien en Belgique par tous les moyens possibles, nous l'appuierons de tous nos efforts et le Ministère du Commerce au Caire, de son côté, veillera à ce que les commandes passées à des exportateurs égyptiens soient exécutées à la satisfaction de leurs clients. D'ailleurs, je crois pouvoir dire que de grands progrès ont été réalisés en ce sens et l'emballage se fait dans de bien meilleures conditions que par le passé.

Il va sans dire que les plaintes ou observations qui pourraient être faites à l'avenir seront toujours l'objet de la plus minutieuse attention des autorités égyptiennes, en vue d'y remédier le cas échéant.

J'espère, avec votre président, que la situation du marché international, malgré les indices auxquels il a fait allusion, se maintiendra dans le calme et la confiance, si nécessaires à la bonne marche des affaires.

Je voudrais, avant de terminer, remercier le président Ithier de ce qu'il a dit à mon sujet. Le président Ithier rend d'éminents services à la Chambre de Commerce belgo-égyptienne; je lui en suis profondément reconnaissant. Je ne veux pas oublier non plus le vice-président, M. Ramlot, dont la collaboration est d'un si précieux appoint.

Quant au vice-président M. Beirens, je ne puis suffisamment louer son zèle et son travail. La Légation et le Consulat, et moi-même en particulier, sommes en mesure d'apprécier sa collaboration et ses services.

Je voudrais, en terminant, m'associer aux vœux du président Ithier et former des vœux pour le bonheur et la prospérité de la Belgique et pour le maintien et le resserrement des liens traditionnels d'amitié qui l'unissent à l'Egypte.

L'Attaché commercial prononce également un discours dont voici le texte :

DISCOURS DE M. OSMAN

Excellence, Messieurs,

Je tiens à remercier très vivement M. le président de la Chambre de Commerce de l'aimable invitation qu'il m'a adressée pour la réunion de ce jour.

Mon arrivée en Belgique est bien récente, mais j'ai déjà pu me rendre compte des efforts faits par la Chambre de commerce belgo-égyptienne et je suis heureux d'adresser à MM. le Président et les Vice-présidents mes hommages doublés de ma gratitude anticipée, pour l'aide que je trouverai auprès de la Chambre, pour le bon accomplissement de ma tâche.

J'ai pu constater, pendant les quelques semaines de mon séjour en Belgique, combien les activités de la Chambre de commerce belgo-égyptienne ont une répercussion bienfaisante sur les relations commerciales entre nos deux pays, et l'entraide existant entre elle et la Légation Royale.

C'est donc dans une atmosphère des plus favorables que je commence mon travail; mes espoirs sont d'autant plus grands que, dès mes débuts, j'ai bénéficié de l'aide précieuse que m'a prodiguée notre Ministre. Son Excellence Abdel Aziz Ghaleb bey, qui m'a préparé le terrain, pour la bonne marche de nos rapports commerciaux, et pour laquelle j'adresse à Son Excellence mes plus profonds remerciements.

Je vous ai fait part de mes sentiments et je n'en dirai pas plus, sinon mes vœux sincères pour l'amélioration des relations commerciales et pour le bien de la Belgique et de l'Egypte au cours de l'année 1938; en particulier, pour la question du coton qui fait l'objet de mes soins les plus attentifs, puisqu'il constitue la culture nationale de mon pays. En ce qui concerne le riz, les oignons, je souhaite un chiffre d'importation plus élevé. Pour les tomates, nous allons demander au Gouvernement belge, qui nous a toujours témoigné la plus grande sympathie, un contingent d'importation de 50 tonnes.

Les fruits d'origine égyptienne, — tels que les oranges, les mandarines, les citrons, pour lesquels notre climat est très favorable, — j'espère qu'ils pourront conquérir les marchés belges pendant la saison propice, d'autant plus que le Ministère du Commerce et de l'Industrie d'Egypte possède des organisations techniques à la tête desquelles se trouvent des fonctionnaires qualifiés.

Tous les efforts seront faits afin d'apporter une amélioration de la balance commerciale, trop défavorable envers l'Egypte.

Lors d'une prochaine réunion, j'espère pouvoir vous en dire davantage et mieux.

M. Ramlot, vice-président, fait ensuite un exposé concernant la situation économique de l'Egypte.

LA SITUATION ECONOMIQUE DE L'EGYPTE

Il rappelle tout d'abord les événements politiques qui ont marqué l'année au cours de laquelle l'Egypte a recouvré son indépendance complète.

La situation toute nouvelle créée par la suppression des capitulations eût été susceptible de faire naître des préoccupations sérieuses si les assurances des gouvernants n'avaient été complètement rassurantes.

Une preuve de la sagesse politique des dirigeants du pays a été fournie récemment par le calme dans lequel la crise ministérielle s'est dénouée.

Le jeune monarque, en cette circonstance, a déjà pu donner la mesure de ses qualités de clairvoyance et de fermeté.

L'année 1937 a été caractérisée par une continuation de la prospérité de sa devancière. Si l'activité s'est ralentie pendant le deuxième semestre, elle demeure encore très satisfaisante, et l'ensem-


ble de la position économique du pays reste très sain malgré les charges supplémentaires qu'entraîne l'application du traité anglo-égyptien.

L'état des finances est excellent, au point d'être un modèle et un objet d'envie pour la plupart, si non pour la totalité des autres Etats. Les charges sont imputées au budget ordinaire dont le déficit prévu pour l'exercice fiscal prochain (1er mai 1938 au 30 avril 1939), soit 3 1/2 millions de livres sera couvert par un prélèvement sur la Réserve Générale.

Amplis revenus de l'Etat, liquidité des banques, facilité et bon marché du crédit, niveau satisfaisant des dividendes des sociétés industrielles, sont autant d'éléments favorables.

Les cours des valeurs ont relativement bien résisté à la baisse du deuxième semestre. Le change, lié à la livre sterling, est parfaitement stable, malgré les bruits infondés de dévaluation qui ont couru au cours de l'automne.

Dans l'ensemble, la situation actuelle de l'Egypte est remarquablement saine. La population du pays est passée de 14.218.000 en 1927 à 15.904.000 en 1937.



"AL CHARK"

PREMIERE SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE D'ASSURANCE-VIE

Siège Social: En l'immeuble de la Compagnie

15, Rue Kasr-El-Nil — Place Soliman Pacha
14, Rue Soliman Pacha.

Branches Pratiquées

VIE - INCENDIE - RISQUES DIVERS

CAPITAUX ASSURÉS AU 31 DÉC. 1936

L.E. 2.652.000

TARIFS AVANTAGEUX

COMBINAISONS INTÉRESSANTES

MAXIMUM DE GARANTIES

RÉSERVES INVESTIES EN EGYPTE

TOUS RENSEIGNEMENTS FOURNIS GRACIEUSEMENT

C'est toujours le coton qui constitue la production principale. La campagne écoluée fut particulièrement abondante, avec 11 millions de balles, dépassant de 2 millions de balles le record précédent.

Riz, blé, oignons, apportent leurs contingents à l'ensemble.

La production des fruits fait des progrès marquants. Enfin, une nouvelle industrie agricole est née, la viticulture et la fabrication du vin.

Un examen des chiffres du commerce extérieur révèle de nouveaux progrès.

Les importations se sont élevées à L.E. 38.037.486 contre L.E. 31 millions 515.555 en 1936.

Les exportations se sont élevées à L.E. 39.759.412 contre L.E. 32 millions 978.400 en 1936.

Quelques faillites ont eu lieu dans la classe commerçante au Caire et à Alexandrie, mais elles n'indiquent qu'une situation de place momentanément troublée dans une unique tranche des affaires (les cotonnades) et ne sont pas caractéristiques d'une faiblesse générale.

Dans l'ensemble la position des divers marchés reste bonne.

Passant à l'examen des relations économiques entre l'Egypte et l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, M. Ramlot signale le progrès constant qu'elles réalisent.

En 1937, les importations d'Egypte vers l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise se sont élevées à 107.489.000 francs contre 61 millions 669.000 francs l'année précédente.

Les exportations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise vers l'Egypte se montèrent à 270 millions 125.000 francs contre 239 millions 257.000 francs en 1936.

L'amélioration est surtout sensible, du côté des achats de produits égyptiens par l'Union, mais la tendance est croissante depuis plusieurs années.

Ainsi les importations en provenance d'Egypte dans l'Union Economique représentaient :

En 1934, 15,6 o/o des exportations de l'Union vers l'Egypte.

En 1935, 21,6 o/o des exportations de l'Union vers l'Egypte.

En 1937, 39,7 o/o des exportations de l'Union vers l'Egypte.

Il y a là un mouvement caractéristique dont la Chambre ne peut que se réjouir, car il atténue graduellement une disproportion trop grande entre les deux courants de nos échanges avec l'Egypte.

Beaucoup reste à faire cependant pour accroître en Belgique la con-

sommation du coton égyptien. Les filatures gantoises ne se tournent pas suffisamment vers la gamme de fibres que la vallée du Nil peut fournir.

La Chambre estime que les variétés de Haute-Egypte, à soie courte, et à bon marché, pourraient avantageusement remplacer certains cotons d'autres provenances.

Quant aux fruits (oranges, mandarines, bananes), aux tomates, ils méritent de trouver un sérieux débouché en Belgique. Plusieurs essais d'importation ont été tentés, non sans quelque succès. Le département de l'Agriculture au Caire déploie des efforts soutenus en vue d'assurer la bonne qualité et l'emballage rationnel des expéditions.

M. Ramlot, tout en souhaitant que les exportations de produits égyptiens vers la Belgique continuent à progresser, émet quelques considérations concernant l'état des échanges entre les deux pays. Il fait ressortir que les chiffres du mouvement commercial ne permettent pas de formuler des conclusions exactes quant à la balance des paiements.

D'abord, les statistiques sont muettes quant aux achats de coton égyptien effectués par certains importateurs belges via Liverpool, et dont bénéficient les statistiques anglaises. Ensuite, elles ne font pas état des dépenses considérables faites par les nombreux touristes et congressistes belges qui se rendent dans la vallée du Nil.

Le solde final est certes moins défavorable à l'Egypte que les statistiques ne le font croire.

Dans l'ensemble, les progrès réalisés apparaissent hautement satisfaisants.

L'assemblée s'est ralliée aux conclusions de cet exposé.

Avant de lever la séance, le président remercie S.E. le Ministre d'Egypte et M. l'attaché commercial, qui ont bien voulu rehausser de leur présence la réunion de ce jour.

Un brillant déjeuner, auquel assistaient de nombreux convives, a clôturé cette intéressante manifestation belgo-égyptienne.

LES REVENUS DES DROITS DE DOUANE ET D'ACCISE

Le total des revenus douaniers a atteint jusqu'au 16 courant L.E. 18.292.653 contre L.E. 15.852.937, pendant la période correspondante de l'année dernière, en augmentation donc de L.E. 439.716.

Les revenus de la Douane d'Alexandrie ont atteint de L.E. 9.646.353 contre L.E. 9.696.457, en diminution de L.E. 50.104.

Ceux du Caire ont atteint L.E. 3.125.082 contre L.E. 2.432.240, en augmentation de L.E. 690.834.

Ceux de Port-Saïd ont atteint L.E. 637.544 contre L.E. 696.470, en diminution de L.E. 8.926.

Ceux de Suez ont atteint L.E. 1.297.094 contre L.E. 1.568.119, en diminution de L.E. 271.025.

Quant aux droits d'accise, leur montant s'est élevé à L.E. 2.913.264 contre L.E. 2.400.413, en augmentation de L.E. 512.851.

LA FLUVIALE F. VANDER ZEE & CIE

CAPITAL
L.E. 75.000
RÉSERVES
L.E. 75.000

SIÈGE SOCIAL :

ALEXANDRIE, 10, rue Chérif Pacha
Téléphone 28659 (5 lignes)

AGENCES PRINCIPALES : LE CAIRE - MINIEH - ASSIOUT

La plus importante entreprise de transports intérieurs en Egypte

**TRANSPORTS FLUVIAUX
TRANSPORTS CAMIONS
TRANSITS - DÉDOUANAGES**

Les Assemblées Générales

S.A. DES EAUX DU CAIRE

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1937

Les actionnaires de cette Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 18 mars 1938. Voici le Rapport du Conseil d'Administration qui y fut présenté :

Messieurs,

Avant d'aborder les travaux de cette Assemblée vous tiendrez certainement à vous joindre au Conseil pour dédier une pensée de respect et de regret à la mémoire de l'éminent Président que nous venons de perdre, S.E. M.T. Nassim Pacha avait placé au service de notre Société le prestige et les brillantes qualités qui avaient marqué toute sa carrière.

Sa mort nous a causé la plus vive émotion. Elle nous prive de la collaboration d'une personnalité qui jouissait de la plus haute considération.

Le Conseil a nommé Président S.E. Aly El Chamsi Pacha, dont les hautes qualités vous sont connues. Chamsi Pacha, nous en sommes convaincus, maintiendra par son action personnelle et la sûreté de son jugement les traditions de ses distingués prédécesseurs.

Conformément aux articles 36 et 37 de nos statuts, nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport sur l'exercice 1937, arrêté au 31 décembre dernier.

Notre principal souci a toujours été d'assurer à la ville du Caire une alimentation en eau répondant aux exigences les plus rigoureuses de l'Hygiène, et en rapport avec les développements éditaires modernes. Nous sommes heureux d'avoir pu continuer à nous acquitter de cette tâche durant l'exercice écoulé, de la manière la plus satisfaisante.

Les travaux d'entretien et de révision de nos installations et de notre réseau se sont poursuivis méthodiquement. Des conduites importantes ont été posées, tant pour des canalisations nouvelles que pour le renouvellement d'anciennes.

Allant au devant des besoins croissants de la ville, nous venons de procéder à la construction d'un nouveau clarificateur mécanique capable de traiter 50.000 m³ environ par jour, et d'une nouvelle batterie de douze filtres d'une capacité journalière de filtration de 30.500 m³. Le premier de ces deux ouvrages importants sera prêt à fonctionner, nous l'espérons, au courant de cette année, et le second entrera en service, en toute probabilité, au printemps de l'année prochaine.

Malgré l'augmentation du nombre de nos abonnés durant l'exercice, la consommation d'eau filtrée se trouve légèrement réduite ; ce qui indique que le développement de l'emploi des compteurs a déjà commencé à réfréner les gaspillages.

Comme vous le savez, nous examinons depuis quelque temps avec le Gouvernement la possibilité d'une réduction de prix. Nous souhaitons que les pourparlers, auxquels nous continuerons à consacrer toute notre bonne volonté, aboutiront à un accord satisfaisant, qui sera alors soumis à une Assemblée Générale Extraordinaire.

Le différend ayant trait au droit que nous confèrent les textes des Conventions et qu'a reconnu le Tribunal de Première Instance de vendre l'eau par mesurage, est pendant devant la Cour d'Appel.

EXPOSE DES COMPTES ET REPARTITION DES BENEFICES

ACTIF : L.E.

Premier Etablissement :

Les frais de Premier Etablissement se sont élevés pour l'exercice 1937 à	16.945
et ont porté la totalité de ce compte à	1.760.413

Domaine Libre :

Terrain de 10.731 m.q. situé au nord de notre propriété de Rod el Farag en prévision de l'avenir : valeur	15.513
---	--------

En ce qui concerne les terrains de l'Abbassieh et de Foum el Khalig, la situation reste inchangée mémoire

BANQUE MISR

SOCIÉTÉ ANONYME ÉGYPTIENNE

Siège Social : Au Caire, Rue Emad-El-Dine

Succursales : A Alexandrie, Rue de Stamboul

Agences et Branches

Mousky (Caire) et Rod el Farag (Cairo), Mansourah, Tantah, Méhalla Kébir, Benha, Mit Ghamr, Chébine El Kom, Zagazig, Fayoum, Béni-Souef, Maghagha, Béni Mazar, Minia, Béba, El Fachn, Daircut, Mallawi, Assiout.

LA BANQUE MISR FAIT TOUTES OPÉRATIONS

DE BANQUE

PASSIF :
Ressources affectées en atténuation du Compte de Premier Etablissement :
 Les ressources dont ce compte a bénéficié dans l'exercice ont été les suivantes :

a) Actions de Capital amorties	4.561
b) Obligations amorties ...	3.432
c) Prélèvements sur profits et pertes 1936	50.000
d) Vente de matériel, amortissement machines, appareils et matériel divers.	9.112
Ensemble.	67.105

Le total du compte s'établit ainsi à fin décembre 1937 à 1.243.870

Provision pour renouvellement des installations et du matériel, travaux imprévus et risques divers :
 Les travaux de révision et de remplacement effectués au cours de l'exercice, d'un montant de L.E. 9.785, ont ramené ce compte de L.E. 36.372 à 26.587
 Comme vous le verrez dans nos propositions, nous y affectons une dotation de 18.000
 ce qui le portera à 44.587

Provision pour achat et pose de Compteurs :
 De même pour ce compte nous vous proposons une nouvelle dotation de 20.000

RECETTES :
 Les recettes de l'exercice ont été de 609.665

DEPENSES :
 Les dépenses et charges (y compris le montant des jetons de présente alloués au Conseil, par décision de l'Assemblée Générale du 21 mars 1924, et dont nous vous proposons le maintien pour le dernier exercice) se sont élevées en 1937 à L.E. 234.595 celles de l'exploitation seule ressortant à 207.865

BENEFICES :
 Les bénéfices de l'exercice s'élèvent donc à 401.800
 Nous affectons :

1o.) à l'amortissement des Travaux de premier établissement	50.000
2o.) à la provision pour renouvellement des installations et du matériel, travaux imprévus et risques divers	18.000
3o.) à la provision pour achat et pose de compteurs	20.000
	88.000

Sur la différence, soit 313.800

il faut prélever :

1o.) l'amortissement de 982 actions de capital à 125 francs chacune	4.735
2o.) l'intérêt statutaire de 5 francs à chacune des 46.256 actions de capital en circulation	8.922
	13.657

Sur le surplus de 300.143
 il reviendra :

a) 7% aux parts de fondateurs	21.010
b) 3% aux administrateurs	9.004
	30.014

Le solde, soit 270.129
 revient aux actions de jouissance avec le report de l'exercice précédent 24.120
 donnant un total de 294.249

Un dividende de P.T. 80 pour les 320.000 actions de jouissance exigera 256.000

La différence, soit 38.249
 sera à reporter au crédit des porteurs de ces Actions.
 Le 7% aux Parts de Fondateurs est de 21.010
 En y ajoutant le report de l'exercice précédent 148
 le total est de 21.158

Un dividende de P.T. 600 absorbera pour les 3360 parts de fondateurs 20.160

et il sera reporté à leur crédit 998

Si vous approuvez cette répartition, elle permettra de distribuer :

1o.) à chaque action de capital, francs 5 ou P.T. 19,2875.
2o.) à chaque action de jouissance P.T. 80.
3o.) à chaque part de fondateur P.T. 600.
4o.) à chaque dixième de part de fondateur P.T. 60.

Le paiement en serait effectué à partir du 1er avril prochain.

M. Kerihuel, ayant quitté l'Egypte, a résigné son mandat d'Administrateur et nous a remis sa démission des fonctions qu'il occupait à notre Société.

Vous aurez à élire, conformément à l'article 23 des Statuts, trois administrateurs en remplacement de S.E. Arakel Nubar pacha, Mr. E. Monnerat et S.E. Mahmoud Fakhry pacha, administrateurs sortants, qui sont rééligibles.

L'un des deux censeurs de la Société, M. C. Caprara, a fait part au Cours de l'exercice écoulé, de son désir de se démettre de son mandat, en raison de son état de santé.

Nous ne doutons pas que vous regretterez de voir prendre fin la mis-

sion de M. Caprara, à qui l'Assemblée Générale des Actionnaires a témoigné sa confiance, par le renouvellement de son mandat durant près de 50 ans.

D'accord avec M. Letrière, le Conseil a conté pour l'exercice 1937, à Mr. Martin Hammond, la charge du censeur démissionnaire.

Vous voudrez bien nommer deux censeurs pour l'exercice 1938 et fixer leur indemnité.

Nous sommes heureux de vous annoncer que le Conseil a offert un siège d'Administrateur à M. le Baron L. de Benoist, dont la personnalité et la compétence sont connues de vous tous.

Nous sommes persuadés que vous accueillerez avec satisfaction cette nomination que nous soumettons à votre ratification.

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE

S.E. Aly Chamsy pacha, Président du Conseil d'Administration, présidant l'Assemblée, 115.339 actions étaient représentées. MM. Abdel Maksud Ahmed et Athanassiadis plus torts actionnaires sont appelés aux fonctions de scrutateurs et Me. R. Adda remplit celles de Secrétaire.

Le Président fait donner lecture du Rapport du Conseil d'Administration et de celui des Censeurs. Puis, il demande si les actionnaires désirent obtenir quelques renseignements complémentaires.

M. Forti déclare que les actionnaires saluent avec beaucoup de satisfaction la nomination de M. le Baron de Benoist. Venant après celle de S.E. Sudek Henein pacha, elle constitue un heureux présage. Il tient à exprimer au Conseil ses remerciements et ses félicitations.

M. Dabbah prenant la parole se joint à M. Forti et félicite vivement le Conseil du choix particulièrement heureux qu'il a fait en nommant S.E. Aly Chamsy pacha comme Président de la Société.

M. Abdel Maksud Ahmed au nom du gouvernement et au sien félicite S.E. Aly Chamsy pacha.

M. Dabbah demande s'il est possible d'obtenir quelques indications sur la marche des pourparlers entre la Société et le Gouvernement.

Le Président répond que les pourparlers n'ont pas encore abouti à un accord. Le Conseil n'est pas à même de donner des renseignements sur les pourparlers. De toutes façons si nous arrivons à un accord, il sera soumis à une Assemblée extraordinaire. Il ne faut pas attacher beaucoup d'importance aux bruits qui circulent. Tout en accordant un avantage aux abonnés, nous défendrons les intérêts des actionnaires.

Personne ne demandant la parole, on passe au vote des résolutions qui sont toutes adoptées à l'unanimité.

Les Assemblées Générales

L'UNION FONCIÈRE D'EGYPTE

Rapport du Conseil d'Administration pour l'année 1937

Les actionnaires de cette Société se sont réunis le 21 mars 1938 en Assemblée générale ordinaire. Voici le Rapport du Conseil d'Administration qui y fut lu :

Messieurs,

L'année qui s'est écoulée a été riche en événements heureux pour l'Égypte.

Au lendemain de la Conférence de Montreux, le pays a fêté brillamment l'investiture de Sa Majesté le Roi Farouk Ier.

Votre Conseil a tenu à s'associer à ces fêtes et a fait immoler à cette oc-

casion dans tous nos Domaines des boeufs qui furent distribués aux pauvres de la région.

Nous faisons des vœux pour qu'un long règne de Sa Majesté soit pour le pays une ère de gloire, de paix et de prospérité.

En conformité des articles 23 et 29 des Statuts, nous avons l'honneur de vous soumettre les comptes de l'Exercice clôturé le 31 décembre 1937 avec chiffres comparatifs de l'Exercice 1936.

Les Comptes qui vous sont présentés se résument comme suit :

RECETTES :	1937		1936	
	L.E.	L.E.	L.E.	L.E.
Revenus cultureux	24.597,558		21.994,499	
Allocations pour gérance ...	75, —		203,400	
Intérêts sur vente terres ...	11.274,247		9.590,189	
Intérêts sur comptes-courants	187,364		57,854	
Bénéfice recouvré sur ventes antérieures	1.165,398		1.897,516	
Divers	137,849	37.437,416	—	33.743,458
DEPENSES :				
Frais cultureux	19.925,362		18.693,649	
Frais généraux	6.622,843		6.721,236	
Intérêts Domaine Youssefieh	506,205		—	
Divers	872,599		1.286,021	
Provisions	1.500, —		—	
Amortissements	1.905,473	31.332,482	3.951,079	30.651,985
Excédent des recettes sur les dépenses		6.104,934		3.091,473

RECETTES ET DEPENSES

Nos recettes et dépenses culturelles sont partiellement gonflées cette année de part et d'autre du fait de l'augmentation de nos superficies cultivées. Il ne nous reste plus à l'heure actuelle que 73 fed. incultes sur lesquels aucun travail d'amélioration n'a été exécuté. Les superficies mises en culture ces dernières années poursuivent leur amélioration graduelle.

Nos frais de culture du coton et du riz ont été supérieurs à ceux de l'année dernière par suite de la hausse du prix de la main d'oeuvre.

Nos frais et revenus cultureux se soldent pour l'exercice sous revue par la somme de L.E. 4.672 alors que les résultats de notre exploitation agricole pour les cinq dernières années ont été comme suit :

	Déficit	Bénéfice
	L.E.	L.E.
1932	1.621	—
1933	—	1.665
1934	—	2.265
1935	—	3.657
1936	—	3.301

Nos frais d'amélioration s'élevant cette année à L.E. 638,372 m/ms. ont été passés par frais cultureux.

Le total de nos encaissements sur créances, ventes et avances s'est élevé cette année à L.E. 37.163 contre L.E. 39.204 l'année dernière. Ce montant comprend une somme de L.E. 11.274 d'intérêts qui est passée à bénéfice.

D'autre part le bénéfice recouvré sur les ventes antérieures a atteint cette

année L.E. 1.165 contre L.E. 1.897 l'année dernière.

DOMAINES RURAUX

Le mouvement de nos Domaines se trouve établi comme suit :

	Fed.
Superficie au 31 décembre 1936	4.242.04.12
Acquisitions	76.04.13
	4.318.09.01
Ventes et échanges transcrits au 31 déc. 1937 ...	167.07.02
Superficie totale au 31 décembre 1937	4.151.01.23

Des demandes d'achat portant sur fed. 187.09.22 se trouvent en cours de régularisation.

L'instance judiciaire relative à notre Domaine de Youssefieh et dont il a été question dans notre dernier rapport se trouve encore en cours.

BILAN

ACTIF

a) Comptes-Courants

Notre bilan se clôture avec un solde créditeur de L.E. 21.330.934 contre L.E. 19.052.351 l'année dernière.

b) Débiteur pour vente terres

Le chiffre de nos créances en capital non échu est de L.E. 101.552,531 contre L.E. 112.260,885 l'année dernière. Cette diminution provient du jeu naturel de l'amortissement et de la réduction déterminée par diverses réalisations.

c) Annuités Arriérées

	L.E.
Nous avons commencé l'Exercice avec	111.551,169
d'annuités arriérées auxquelles il faut ajouter ...	20.713,444

de l'année 1936 soit au total 132.264,613 sur lesquelles il reste un solde à recouvrer de L.E. 107.274,158 contre L.E. 511,169 pour l'exercice précédent.

d) Annuités 1937

Sur un total de L.E. 21.825,480 dû par nos acheteurs, il n'a été imputé que L.E. 4.121,617 sur l'annuité de l'année; le restant de nos recouvrements a été passé au crédit des annuités antérieures.

PASSIF

a) Capital

Conformément à l'article 5 de nos Statuts et à la décision des Assemblées Générales Extraordinaires, tenues les 29/1/35 et 21/2/35, votre Conseil a continué le rachat de nos actions en Bourse ; 5.000 actions ont été rachetées cette année au prix moyen de Lst 3 environ par action ; cette opération a occasionné un débours de L.E. 14.639,975. Ces titres ayant été annulés, votre capital se trouve réduit d'une nouvelle somme de L.E. 24.375 ce qui le ramène à fin décembre 1937 à L.E. 390.000.

La différence entre le prix d'achat et la valeur nominale des titres est de L.E. 9.735,025 ; sur ce montant nous avons prélevé la perte, résultant des ventes de terres (soit L.E. 1.511,537) effectuées à un prix satisfaisant mais inférieur à la valeur portée dans nos livres le solde s'élevant à L.E. 8.223,488 a été passé au Bilan sous la rubrique « Réserve Spéciale du Rachat d'Actions » dont le montant total s'élève à L.E. 35.385,778 pour les 20.000 actions rachetées depuis le début de l'opération de rachat voté en 1935 jusqu'à fin 1937.

b) Provisions et Amortissements

L'amélioration continue de nos terres et la hausse du prix des produits à la période des locations, nous avaient permis de fixer des fermages à des taux supérieurs à ceux de l'année dernière. Malheureusement les prix auxquels ces locataires ont dû réaliser leurs cotons, ne leur ont pas permis de s'acquitter de l'intégrité de leurs fermages ; aussi avons nous été portés à constituer une provision sur fermages arriérés pour la somme de L.E. 1.500.

Comme chaque année, nous vous proposons d'amortir de 10% la valeur de notre bétail et des moteurs, matériel et mobilier.

Poursuivant notre politique d'allègement du taux des intérêts à ceux de nos débiteurs qui par leurs versements font preuve de bonne volonté, nous avons accordé des bonifications sur intérêts s'élevant cette année à L.E. 3.043,115 dont L.E. 2.345,815 ont été prélevées de la réserve y afférente et le soldé soit L.E. 697,300 sur les bénéfices de l'Exercice.

Le total des provisions et amortissements que nous vous proposons se monte à L.E. 3.405,473 tel qu'il résulte du compte « Profits et Pertes » contre L.E. 3.951,079 l'année dernière.

c) Profits et Pertes

Le solde bénéfice de l'Exercice ressort à L.E. 6.104,934 ; cette somme ajoutée au reliquat de l'Exercice précédent porte le total à L.E. 18.829,232.

Prenant en considération ces résultats, votre Conseil a décidé de vous proposer la distribution d'un coupon de P.T. 9 par action qui absorberait L.E. 7.200 pour les 80.000 actions restantes et de reporter à nouveau le soldé de L.E. 11.629,232.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les Administrateurs sortants aux termes de l'article 14 des Statuts et désignés par le tirage au sort sont MM. Elie N. Mosséri, Emile Adès et Charles Chalom qui sont rééligibles.

Vous avez en outre à fixer le jeton de présence et l'indemnité annuelle de chaque Administrateur (Art. 19) à nommer les Censeurs pour l'Exercice 1938 et à fixer le montant de leur indemnité (Art. 21).

Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du lundi 21 mars 1938

L'Assemblée :

1. — Approuve le Bilan et le Compte Profits et Pertes et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion.

2. — Décide de mettre en distribution à partir du 24 mars 1938 un dividende de P.T. 9 par action, contre détache-

ment du coupon No. 17 à valoir sur le dividende de l'Exercice 1917/18 et le report à nouveau de L.E. 11.629,232 m/ms.

3. — Renouvelle le mandat des Administrateurs arrivé à terme, conformément à l'art. 14 des Statuts : MM. Elie N. Mosseri, Emile N. Adès, Charles Chalom.

4. — Fixe à L.E. 100 l'allocation annuelle de chaque Administrateur pour l'exercice écoulé, l'allocation présidentielle étant double, et à L.E. 5 les jetons de présence pour l'Exercice 1938.

5. — Nomme en qualité de Censeur pour l'Exercice 1938 Mr. Khalil Gorra fondé de pouvoirs de la Caisse Hypothécaire d'Egypte aux termes de l'art. 21 des Statuts, et en cas d'absence, M. Léon Bialobos, sous-directeur adjoint de la Banque Belge et Internationale en Egypte et fixe les émoluments à L.E. 150 par an.

LES TRAVAUX DE LA S.D.N.

PROJET DE NOMENCLATURE DOUANNIÈRE

Le Secrétaire Général de la Société des Nations vient d'envoyer aux Gouvernements deux volumes relatifs à un projet de nomenclature douanière internationale. Ces deux volumes sont des éditions nouvelles (révisées sur la base des observations des Gouvernements) de publications antérieures et constituent, sous la forme définitive, le fruit du travail entrepris par un Sous-Comité d'experts institué sous l'autorité du Comité économique de la Société des Nations pour donner suite à une résolution de la Conférence économique internationale de 1927 qui préconisait l'unification des nomenclatures douanières.

Ce Sous-Comité, que présidait M. Roger Figliera (France) comprenait d'abord des représentants de cinq pays : Allemagne, Belgique, France, Italie, Tchécoslovaquie, auxquels furent adjoints ultérieurement deux nouveaux membres : Hongrie et Suisse, puis un huitième membre : Suède. Il a procédé à un travail minutieux en vue d'élaborer un projet détaillé et complet dont les Gouvernements pourraient s'inspirer lors de la révision de leurs tarifs douaniers plus comparables entre eux grâce à une nomenclature commune susceptible d'être utilisée dans tous les tarifs. Les règles que le Sous-Comité d'experts a cru devoir observer pour l'élaboration de son projet sont les suivantes :

1. La nomenclature douanière devrait tenir compte des grandes

divisions établies par la science et par l'industrie, tant pour les produits naturels des règnes végétal, animal et minéral que pour les produits industriels.

2. Elle devrait classer les produits en allant du simple au composé, c'est-à-dire à partir des matières premières pour aboutir aux produits finis.

3. Elle devrait réunir autant que possible dans les mêmes chapitres et dans les mêmes sections les produits d'une même industrie.

4. Elle devrait être à la fois réductible et extensible pour pouvoir s'adapter au degré de développement de l'économie intérieure de chaque pays.

Sur la base de ces principes, une nomenclature a été rédigée qui se subdivise en vingt sections et quatre-vingt-dix chapitres. A l'intérieur de ces chapitres, les produits qui, en principe, doivent tous figurer dans une nomenclature douanière, ont été classés méthodiquement dans des positions principales, secondes ou tierces et même parfois augmentées de positions quaternaires. En principe, les positions principales devraient être considérées comme intangibles par les Gouvernements qui adopteraient la nomenclature proposée, tandis que les positions secondes, tierces ou quaternaires pourraient être supprimées lorsque le besoin de les maintenir n'apparaît pas comme une nécessité.

LÉGISLATION FINANCIÈRE

La Baisse du Taux d'Intérêt Légal**Note Explicative du Ministre des Finances. - Texte du Décret-Loi.****NOTE EXPLICATIVE**

Voici la note explicative dont le ministère des Finances avait accompagné les projets de loi.

« A la suite de l'évolution de la situation économique et de la baisse du loyer de l'argent survenue ces dernières années, le Gouvernement a été amené à examiner s'il n'était pas opportun de modifier le taux d'intérêt légal, ainsi que le taux d'intérêt conventionnel afin de les faire concorder avec les conditions présentes.

Il est évident que la concordance ne peut être très stricte entre le loyer de l'argent et le taux d'intérêt légal. Cependant, on ne saurait admettre non plus qu'il existe entre eux une différence trop prolongée et trop accusée. Il est à noter, par ailleurs, que notre législation sur le taux d'intérêt légal date de 1892 et qu'elle est demeurée depuis ce temps là sans changement.

Si, en matière civile, le taux de 5 % paraît normal, celui par contre de 7 % dans les matières commerciales paraît exorbitant et nullement justifié par les conditions économiques présentes. Par ailleurs, la différence entre ces deux taux dans les législations étrangères ne dépasse guère, lorsqu'elle existe, 1 %. Aussi les projets qui accompagnent cette note fixent-ils le taux commercial à 6%.

Quant au taux de 9 % fixé en 1892 pour l'intérêt conventionnel, il ne peut s'expliquer que par les conditions spéciales qui prédominaient à ce moment et qui nécessitaient une protection exceptionnelle du bailleur de fonds. A l'heure actuelle, il est devenu périmé et nécessite l'intervention du législateur.

Cependant, en vue de procéder en cette matière avec une entière prudence, le ministère des Finances propose de ne réduire ce taux d'abord que de 1 %. Une fois que le marché se sera habitué au nouveau taux de 8 %, il sera possible de le réduire de nouveau, par un décret, 7 %, après un préavis de 6 mois.

Sans doute, certains pays qui comptent parmi les principaux marchés de l'argent n'ont-ils pas établi une limite pour le taux d'intérêt conventionnel, et ont-ils laissé la fixation du juste niveau à l'appréciation des juges. Cepen-

dant, il a toujours été jugé plus indiqué en Egypte, par suite des conditions locales, de fixer ce taux. D'ailleurs, il est à noter que beaucoup de législations modernes ont adopté le régime de la fixation du taux en ce qui concerne les dettes hypothécaires.

Une autre raison qui militerait en faveur de l'abaissement du taux d'intérêt conventionnel réside dans le fait que, pendant ces dernières années, le taux d'intérêt sur les dettes hypothécaires a subi plusieurs rabattements, du consentement d'ailleurs, des grandes banques hypothécaires. Cela étant, il devient nécessaire, en vue de la réalisation de l'équilibre, de réduire le taux conventionnel dans la même proportion.

Les projets de loi en question décident, suivant une coutume constante depuis longtemps, que tout le montant qui dans un contrat dépasserait le taux prévu par la loi serait de plein droit éliminé.

Enfin, la limitation du taux de l'intérêt serait inutile s'il était permis au créancier, en dehors de l'intérêt, des paiements représentant des services effectifs qu'il aura réalisés à augmenter, à l'encontre de la loi, le taux d'intérêt convenu.

Tout en reconnaissant au créancier le droit de réclamer le prix

des services effectifs qu'il aura rendus au débiteur, ainsi que les frais réels qu'il aura encourus, les projets de loi confèrent, cependant, aux tribunaux le droit d'annuler les contrats concernant cette charge supplémentaire, lorsqu'il aura été avéré que les parties n'en auront convenu qu'en vue de tourner la loi.

Le projet prévoit également que la loi n'aura point d'effet rétroactif. Les taux conventionnels qui ont donc été fixés avant la promulgation de cette loi continueront à être valables, lors même qu'ils dépassent le nouveau taux en vigueur. Cela est d'ailleurs en plein accord avec la jurisprudence des Tribunaux.

Par contre, l'intérêt légal fixé par la nouvelle loi s'appliquera à tous les intérêts qui courront à partir de sa promulgation, lors même qu'ils découleront de contrats antérieurs à cette date. D'ailleurs, en réalité, cette généralisation ne constitue point un effet de rétroactivité.

Le projet actuel comporte également l'abaissement du taux d'intérêt sur les prêts sur gages. Cependant il prévoit là un surplus de 1/2 % pour les frais d'estimation, de mesurage et d'emmagasinement et cela par suite des conditions économiques actuelles.

BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE

EN ÉGYPTE

SOCIÉTÉ ANONYME ÉGYPTIENNE

Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929

Capital souscrit. . . L.E. 1.000.000

Capital versé „ 500.000

Réserves au 30 Juin 1937 : L.E. 33578

Siège Social au Caire : 45, Rue Kasr - El - Nil

Agence au Mousky 18, Rue Bibars, Hamzaoul

Siège à Alexandrie : 10, Rue Stamboul

**TRAITE TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER**

TEXTE DES DECRETS-LOIS

Décret-Loi No. 20 de 1938 modifiant les articles 124, 125 et 478 du Code Civil Indigène.

Nous, Farouk Ier., Roi d'Egypte, Vu l'article 41 de la Constitution :

Vu les articles 124, 125 et 478 du Code Civil Indigène :

Sur la proposition de Nos Ministres des Finances et de la Justice et l'avis conforme de Notre Conseil des Ministres;

DECRETONS :

Art. 1. — L'alinéa 2 de l'article 124 et les articles 125 et 478 du Code Civil Indigène sont remplacés par les dispositions suivantes:

« Art. 124 (alinéa 2). — Sauf convention contraire, le taux de l'intérêt sera de cinq pour cent en matière civile et de six pour cent en matière commerciale. »

« Art. 125. — L'intérêt conventionnel ne pourra jamais être supérieur à huit pour cent.

« Cette limite pourra être réduite par décret jusqu'à sept pour cent. Dans ce cas, le nouveau taux ne sera applicable que six mois après la publication du décret. La limite réduite pourra être rétablie dans les mêmes formes et conditions.

« Toute stipulation d'intérêt dépassant cette limite sera réduite de plein droit au taux maximum de l'intérêt conventionnel.

« Sera considéré comme intérêt déguisé, susceptible de réduction, s'il forme avec l'intérêt convenu un total supérieur à la limite fixée ci-dessus, toute commission ou tout avantage de quelque nature que ce soit, stipulé par le prêteur, dans la mesure où l'emprunteur peut établir que cette commission ou cet avantage ne correspond pas à un service effectivement rendu par le prêteur, ou à une dépense justifiée. »

« Art. 478. — L'intérêt stipulé ne peut être supérieur au taux prévu par l'article 125. »

Art. 2. — Les limites de l'intérêt conventionnel fixées par ou en vertu du présent décret-loi, ne seront pas applicables aux conventions conclues antérieurement à son entrée en vigueur ou à l'entrée en vigueur du décret prévu à l'article 125 du Code Civil Indigène.

Art. 3. — Nos Ministres des Finances et de la Justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret-loi qui entrera en vigueur dès sa publication au « Journal Officiel ».

Fait au Palais d'Abdine, le 16 Moharram 1357 (18 mars 1938).

Décret-Loi No. 21 de 1938 modifiant les articles 184, 185 et 582 du Code Civil Mixte.

Nous, Farouk Ier., Roi d'Egypte, Vu l'article 41 de la Constitution;

Vu les articles 184, 185 et 582 du Code Civil Mixte;

Sur la proposition de Nos Ministres des Finances et de la Justice et l'avis conforme de Notre Conseil des Ministres ;

DECRETONS :

Art. 1. Les articles 184, 185 et 582 du Code Civil Mixte sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Art. 184. — Sauf convention contraire, le taux de l'intérêt sera de cinq pour cent en matière civile et de six pour cent en matière commerciale. »

« Art. 185. — L'intérêt conventionnel ne pourra jamais être supérieur à huit pour cent.

« Cette limite pourra être réduite par décret jusqu'à sept pour cent. Dans ce cas, le nouveau taux ne sera applicable que six mois après la publication du décret. La limite réduite pourra être rétablie dans les mêmes formes et conditions.

« Toute stipulation d'intérêt dépassant cette limite sera réduite de plein droit au taux maximum de l'intérêt conventionnel.

« Sera considéré comme intérêt déguisé, susceptible de réduction, s'il forme avec l'intérêt convenu un total supérieur à la limite fixée ci-dessus, toute commission ou tout avantage de quelque nature que ce soit, stipulé par le prêteur, dans la mesure où l'emprunteur peut établir que cette commission ou cet avantage ne correspond pas à un service effectivement rendu par le prêteur, ou à une dépense justifiée. »

« Art. 582. — L'intérêt stipulé ne peut être supérieur au taux prévu par l'article 185. »

Art. 2. — Les limites de l'intérêt conventionnel fixées par ou en vertu du présent décret-loi, ne seront pas applicables aux conventions conclues antérieurement à son entrée en vigueur ou à l'entrée en vigueur du décret prévu à l'article 185 du Code Civil Mixte.

Art. 3. — Nos Ministres des Finances et de la Justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret-loi qui entrera en vigueur dès sa publication au « Journal Officiel ».

Fait au Palais d'Abdine, le 16 Moharram 1357 (18 mars 1938).

FAROUK.

Par le Roi :

Le Président du Conseil des Ministres,

Mohamed Mahmoud.

Le Ministre des Finances, *Ismail Sedky.*

Le Ministre de la Justice, *Ahmed Mohamed Khachaba.*

Décret-Loi No. 22 de 1938 modifiant le Décret du 24 décembre 1900 portant réglementation des maisons de prêts sur gage.

Nous, Farouk Ier., Roi d'Egypte, Vu l'article 41 de la Constitution;

Vu le Décret du 24 décembre 1900 portant réglementation des maisons de prêts sur gage;

Sur la proposition de Nos Ministres des Finances, de la Justice et de l'Intérieur et l'avis conforme de Notre Conseil des Ministres;

DECRETONS :

Art. 1. — L'article 5 du Décret du 24 décembre 1900 précité est remplacé par la disposition suivante :

Art. 5. — Le taux de l'intérêt stipulé ne pourra excéder la limite fixée au taux de l'intérêt conventionnel par les articles 185 du Code Civil Mixte et 125 du Code Civil Indigène.

« Il pourra en outre être perçu un droit pour frais d'estimation, de mesurage et d'emmagasinement.

« Ce droit ne pourra excéder 4 pour cent si le prêt est inférieur à P.T. 250, ni 3 1/2 pour cent si la somme prêtée est supérieure. Ce droit sera perçu pour une année entière, quelle que soit la durée du prêt. »

Art. 2. — Les dispositions du présent décret-loi ne s'appliquent pas aux prêts conclus avant son entrée en vigueur.

Art. 3. Nos Ministres des Finances, de la Justice et de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret-loi qui entrera en vigueur dès sa publication au « Journal Officiel ».

Fait au Palais d'Abdine, le 16 Moharram 1357 (18 mars 1938).

FAROUK.

Par le Roi :

Le Président du Conseil des Ministres, *Mohamed Mahmoud,*

Le Ministre de l'Intérieur, *Mohamed Mahmoud.*

Le Ministre des Finances, *Ismail Sedky.*

Le ministre de la Justice, *Ahmed Mohamed Khachaba.*

LES DEPOTS DANS LES CAISSES D'EPARGNE POSTALES ET DES BANQUES

Le Département de la Statistique Générale de l'Etat nous communique les montants déposés dans les Caisses d'Epargne postales et des banques à la fin de janv. 1938, comparés au mois correspondant de l'année précédente :

	1937	1938
Bureaux de Postes	8.215.998	8.981.744
Banques	3.162.806	3.475.387
Total	11.378.804	12.457.131

YOKOHAMA SPECIE BANK

Bénéfice net du semestre au 31 décembre : 6.238.699 yen contre 7 millions 012.268 pour le semestre correspondant de 1936. Dividende au taux de 10% par an, inchangé. Report à nouveau : 10.484.426 yen contre 10.708.920.

REVUE DE LA PRESSE ARABE

Le système fiscal égyptien

C'est l'éditorial du dernier numéro du Bulletin de la Chambre de Commerce égyptienne du Caire que le « Mokattam » commente dans un article de fond :

Nous avons remarqué dans le numéro de mars du Bulletin de la Chambre de Commerce égyptienne du Caire son éditorial intitulé « Les nouveaux impôts ».

MAUVAISE

REPARTITION

L'auteur de cet article, le dévoué secrétaire de la Chambre de Commerce y déplore le système fiscal actuel, surtout en ce qui concerne les terrains agricoles, puisqu'il ne porte que sur les terres cultivables. De plus, plusieurs classes de la Société Egyptienne sont exemptées de la participation à ces contributions. Il faut remédier au plus vite à cet état de choses.

Abdel Méguid eff. El Rimali parle des dépenses prévues par le traité anglo-égyptien et de la nécessité de relever le niveau des classes ouvrières.

LES RESERVES

Il se moque de ceux qui comptent sur les réserves de l'Etat. Celles-ci, dit-il, ne peuvent être utilisées à tout bout de champ. De toute façon, les réserves actuelles ne peuvent pas suffire à toutes ces demandes.

UN EMPRUNT ?

C'est pourquoi, le gouvernement égyptien doit chercher de nouvelles sources financières en imposant de nouveaux impôts. Peut-être même, le gouvernement, se verra-t-il obligé d'emprunter, puisque même les nouveaux impôts ne suffiront pas pour affronter les besoins actuels du pays. Toutefois, l'auteur de l'article déplore le système des emprunts : il ne faudrait y avoir recours dit-il qu'à la dernière extrémité.

LES NOUVEAUX

IMPOTS

Parlant des nouveaux impôts, l'auteur de l'article dit, que l'ancien Cabinet avait élaboré divers projets d'impôts, notamment ceux des droits de timbre et de la patente. Mais le Cabinet actuel a cru devoir se contenter du droit de timbre perçu sur les traités et les affiches de publicité, ainsi que sur les valeurs des titres. Ce droit sera en proportion de 10%. Il nous semble que cette proportion citée ainsi est erronée. On ne peut pas concevoir que le droit de timbre

puisse être de 100 livres sur un traité de 1000 livres.

CE QUE LE GOUVERNEMENT

DOIT FAIRE

Ici, l'auteur de l'article a attiré l'attention sur deux points essentiels desquels il faut s'occuper. D'abord, les nouvelles contributions ne doivent pas accabler les contribuables et particulièrement les commerçants et les industriels. Le commerce est en train de se relever des crises qu'il vient de traverser et l'industrie est à peine naissante. C'est pour cette raison qu'il conviendrait mieux au gouvernement de suivre une politique de gradation en ce qui concerne les nouveaux impôts.

Ensuite, il ne faut pas que le gouvernement impose de nouvelles contributions avant d'avoir appliqué la politique de l'économie sur les dépenses des diverses branches du gouvernement. Les budgets de nos administrations laissent la porte grande ouverte à de tas d'économies. Nous croyons dit-il, que le gouvernement pourrait économiser de fortes sommes qui peut-être le dispenseraient d'imposer de nouveaux impôts, ou lui permettraient-elles d'attendre la fin de la crise économique.

Nous (Le « Mokattam ») appuyons les observations contenues dans cet article d'Abdel Méguid El Rimali, secrétaire général de la Chambre de Commerce égyptienne du Caire. Il attire là-dessus l'attention des milieux responsables. Il faut veiller à augmenter la fortune nationale pour que les revenus de l'Etat augmentent aussi.

Entre l'Egypte et le Soudan

Après avoir inauguré le Bureau permanent des Expositions égyptiennes à Khartoum, et après avoir échangé quelques points de vue avec les hommes d'affaires du Soudan, les membres du Comité du Soudan sont arrivés au Caire la semaine dernière. C'est l'« Ahram » qui parle de leurs travaux et des relations économiques entre l'Egypte et le Soudan.

Les délégués ont été l'objet d'un accueil tout à fait bienveillant. Nous n'attendions pas moins de l'hospitalité de nos frères soudanais et de leur attachement aux égyptiens.

L'INTERET

DES DEUX PAYS

Il n'y a pas de doute qu'il est dans l'intérêt de l'Egypte et du Soudan de

voir multiplier les délégations et les missions chargées d'intensifier le courant des échanges économiques et de les raffermir. C'est pourquoi l'intérêt des rapports économiques entre les deux contrées voisines de la Vallée du Nil a engagé le gouvernement à reconnaître le comité économique égyptien s'occupant des affaires du Soudan. Il est considéré aujourd'hui comme un comité officiel nommé par un Rescrit Royal.

LES DECISIONS

DU COMITE DU SOUDAN

Nous avons déjà publié les décisions prises par le Comité en accord avec la Chambre de Commerce soudanaise. Ces décisions réclament la création d'une ligne téléphonique entre l'Egypte et le Soudan, la réduction des droits du port d'Alexandrie et des prix de la navigation marchande de Port-Soudan à Alexandrie. D'autre part, une copie des adjudications, du gouvernement soudanais devra être envoyée en Egypte, pour que les commerçants égyptiens puissent prendre part aux entreprises soudanaises.

Le coton égyptien

C'est l'« Ahram » qui parle dans un article de fond, de la nécessité de trouver pour notre coton de nouveaux débouchés.

Nous avons déjà fait allusion à la baisse qui sévit au marché du coton. Nous sommes étonnés d'enregistrer une telle baisse, car d'habitude, en ces jours-ci, de chaque année, les prix du coton tendent vers une hausse.

LES CAUSES

DE LA BAISSSE

Les causes de cette baisse sont la diminution des exportations égyptiennes en raison de la situation internationale, malgré une récolte record, cette saison.

POUR REMEDIER

A CETTE BAISSSE

On pense aujourd'hui à établir le système d'échange avec les pays dont la balance commerciale est défavorable à l'Egypte. Le Gouvernement égyptien entamera des négociations avec ces pays pour les amener à acheter plus de coton égyptien en vue d'éviter une baisse des prix de notre produit national et pour rétablir l'équilibre des échanges entre l'Egypte et les pays en question.

Le ministre des Finances s'est mis à l'oeuvre avec le ministre du Commerce pour trouver de nouveaux débouchés au coton.

Chronique de la Bourse des Valeurs

Le 25 mars 1938.

Après l'agitation des semaines précédentes, la situation semble se tasser. L'affaire de l'Autriche s'estompe. Le conflit entre la Pologne et la Lituanie a été résolu. Un peu plus de calme est né.

Néanmoins, toutes les inquiétudes ne sont pas bannies et l'on surveille avec anxiété l'évolution des événements. La question de la Tchécoslovaquie est toujours à l'ordre du jour. D'autre part, les récentes victoires nationalistes en Espagne soulèvent de nombreux problèmes.

Dans cette situation toujours assez sombre, il est heureux qu'on puisse relever une note d'optimisme : ce sont les progrès réels réalisés par les pourparlers anglo-italiens. Ils semblent prêts d'aboutir à un accord satisfaisant.

En France, la situation reste toujours confuse. Les problèmes financiers n'ont pas été résolus. Le conflit entre la Chambre et le Sénat a surgi une fois de plus. C'est l'éternel antagonisme. M. Léon Blum est décidé aux mesures les plus extrémistes, telle que la dissolution du Sénat.

Il est vraiment pénible de constater l'impossibilité de former une union nationale en France, à un moment où la situation internationale exige une pareille union. Pourquoi les français ne prennent-ils exemple de l'Angleterre qui a su, en des moments aussi critiques, faire fi de toutes espèces d'idéologie pour créer un Cabinet d'union nationale.

Les marchés étrangers ont fait preuve d'un certain relâchement. Les prix des matières étrangères furent également plus faibles, avec le coton en tête.

Notre place, bien que fort calme, se comporta d'une façon satisfaisante. On n'enregistre pas de grands changements dans les cours qui demeurent assez stables.

FONDS D'ETAT

L'Unifiée avance à Lst. 102 7/16 contre 101 3/4. La Privilégiée termine à Lst. 94 1/4 contre 93 1/2.

BANCAIRES

La National Bank gagne une petite fraction à Lst. 36 3/4 contre 36 1/8. L'action Crédit Foncier avance à frs. 757 contre 740. Les obligations à lots sont également plus fermes. L'émission 1903 termine à frs. 329 contre 327, l'émission 1911 clôture à frs. 292 1/2 contre 291 1/2.

La Banque d'Athènes gagne une petite fraction à frs. 11 3/4.

L'action Land Bank gagne également une petite fraction à Lst. 4 3/4. La fondateur clôture à Lst. 44 contre 43 1/2.

EAUX, TRANSPORTS ET CANAUX

La jouissance Eaux du Caire a gagné quelques francs à frs. 428 contre 424. Le Gouvernement égyptien vient d'engager des pourparlers avec la Société au sujet de la réduction du prix de l'eau.

Les Obligations Suez ont fait d'une grande fermeté. Les 3% clôturent à frs. 670 contre 643. Les 5% terminent à frs. 679 contre frs. 659.

Alors que la dividende Trams d'Alexandrie demeure inchangée à frs. 255, la jouissance est plus ferme à frs. 29 1/2 contre 27.

La part sociale Trams du Caire a repris vigoureusement à frs. 74 3/4 c. 72 1/2.

FONCIERES ET IMMOBILIERES

La jouissance Cheikh Fadl gagne une petite fraction à frs. 99 1/2. L'action Gharbieh Land clôture inchangée à Lst. 1 1/64.

L'action Kom-Ombo gagne quelques fractions à Lst. 6 1/8. Par contre, la fondateur est plus faible à Lst. 34 1/8 contre 35 11/32.

L'Union Foncière vient de détacher son coupon de P.T. 9 et clôture à Lst. 2 7/8, en gain de quelques fractions.

L'action Cairo-Heliopolis est plus ferme à frs. 291 contre 288 3/4. La fondateur clôture à L.E. 11 1/8 contre 10 7/8.

La Delta Land est recherchée à Lst. 1 5/32. La New-Egyptian abandonne quelques fractions à sh. 16/11/2.

La Sidi Salem gagne une petite fraction à Lst. 0 17/32.

INDUSTRIELLES

Dans le compartiment industriel, signalons la reprise de la Salt et Soda à sh. 44/6 contre 43/3. La Port-Said Salt termine à sh. 46/3 contre 45/-.

L'Oilfields gagne une fraction à Lst. 2 3/64 contre 2.

Les valeurs de sucre sont également un peu plus fermes. L'ordinaire Sucreries clôture à frs. 125 1/2 contre 124. La Privilégiée est à frs. 114 contre 113. La fondateur demeure inchangée à L.E. 2 7/8.

La Filature Nationale gagne une petite fraction à Lst. 8 25/32.

L'action Ciments Tourah clôture à P.T. 1210 contre 1195. Dans notre précédente chronique, nous avons attiré l'attention de nos lecteurs sur l'intérêt que présentait ce titre, qui est appelé à un brillant avenir.

HOTELIERES

L'action Upper Egypt Hotels n'a pas subi de changement, clôturant à L.E. 1 3/8. L'ordinaire Egyptian Hotels est recherchée à Lst. 1 5/8, en gain d'une fraction.

BANQUE DE COMMERCE

N. Tépéghiosi & Co.

Société en Commandite par Actions-Fondée en 1920

CAPITAL AUTORISE L.E. 200.000
CAPITAL VERSE L.E. 160.000

Siège Social: Le Caire, 147, Rue Emad el Dine

Succursale: à Alexandrie, 17, Rue Stamboul

Téléphones: Direction: Nos. 54700 et 55410
Portefeuille, Change No. 41671

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE:

Escomptes, Avances sur Valeurs publiques, sur Marchandises et sur Effets; Dépôts à Vue et à Echéance fixe; émission de chèques et Lettres de Crédit sur les principales villes de l'Egypte et de l'Etranger, etc.; etc.

Elle possède une branche spéciale pour les opérations de Bourse. Service spécial de Caisse d'Epargne et de coffrets à la disposition du public aux meilleures conditions.

N.B. — Les guichets de la Banque sont ouverts les après-midi même en été.

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 18 AU 25 MARS 1938

DESIGNATION DES VALEURS	18 Mars. 1938	25 mars 1938	DESIGNATION DES VALEURS	18 Mars. 1938	25 mars 1938
FONDS D'ÉTAT			SOCIÉTÉS FONCIÈRES		
Unifiée 4% Lst.	101 3/4	102 7/16	Dom. Ch. Fadl, Jouiss. ... Frs.	99	99 1/2
Privilégiée Lst.	93 1/2	94 1/4	Gharb. Land Cy., Act. ... Frs.	1 1/64	1 1/64
Bons du Trésor 4½% L.E.	102 3/8	102 1/4	Gharb. Land Cy., Fd. ... L.E.	0 7/64	0 7/64
Lots Turcs Frs.	3	3	Anglo-Egypt. Land Allot. L.E.	3 9/16	3 9/16
Trib. d'Eg. 3½% Lst.	100	100	Sté Fonc. d'Egypte Lst.	6 9/16	6 9/16
Tribut d'Eg. 4% Lst.	102 3/4	102 3/4	Wadi Kom-Ombo, Act. ... Lst.	6 5/64	6 3/32
BANQUES			Wadi Kom-Ombo, Fd. ... Lst.	35 11/32	34 1/8
Agricult. Bank Lst.	0 5/32	0 5/32	Anglo-Belgian Cy. Lst.	0 61/64	0 61/64
Agricult. Bank, Fond. ... Lst.	38 1/2	38 1/2	SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES		
Crédit Agr. d'Egypte, Act. Ord. P.T.	495	495	Union Foncière Lst.	2 15/16	2 7/8 exc
National Bank Lst.	36 1/8	36 3/4	Eg. Enter. et Dev. L.E.	4 1/8	4 5/16
Crédit Foncier Egpt. Act. Frs.	740	757	Eg. Enter. et Dev. Fd. ... L.E.	0 3/8	0 3/8
Crédit Foncier Fd. 1/10 ... Frs.	1490	1490	Cairo-Héliopolis Frs.	288 3/4	291
Crédit Fon. Ob. lots 1903 Frs.	327	329	Cairo-Héliopolis, Fd. ... L.E.	10 7/8	11 1/8
Crédit Fon. Ob. lots 1911 Frs.	291 1/2	292 1/2	Cairo-Héliopolis, Ob. ... Frs.	537 a.	537 a.
Crédit Fon. Obl. 3½% Frs.	521 1/2	512 3/4 ex	Egypt. Delta Land Lst.	1 5/32	1 5/32
Crédit Fon. Ob. 3% Frs.	495 1/4	495 1/4	New-Egyptian Cy. Sh.	16/3	16/1 1/2
Crédit Fon. Ob. 3½% Em. 1937 L.E.	96,75	96,75	Sté. Im. Gare Caire L.E.	3 1/2	3 1/2
Banque d'Athènes Frs.	11 1/2	11 3/4	Koubbeh Gardens L.E.	1 1/2	1 1/2 exc
Sté. An. Belgo-Egyptien- ne, Part Soc. Frs.	49 1/2	49 1/2	Cairo Suburban Land ... L.E.	2 3/4	2 3/4
Land Bank, Act. Ord. ... Lst.	4 23/32	4 3/4	SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES		
Land Bank, Fond. Lst.	43 1/2	44	Crown Brewery Frs.	128	128
Land Bank Ob. 3½% Frs.	457 1/4	457 1/4	Cie. Frigorifique L.E.	6 1/4	6 1/4
Land Bank, Ob. 4% Frs.	70	70	Sté. Eg. Irrig., Act. L.E.	3 7/16	3 5/16
Land Bank, Ob. 4½% 1930. P.T.	835	858	Manure Cy. L.E.	1 1/2	1 1/2
Land Bank 5% 1926 Lst.	105	105	Salt and Soda Sh.	43/3	44/6
Land Bank, 5% 1927 L.E.	105	102 1/2 ex	Port-Said Salt Sh.	15/-	46/3
Banque Misr L.E.	6 9/16	6 23/32	Egyptian Markets Sh.	26/-	26/-
Bq. Com. Grèce, Act. ... Frs.	18 1/2 exc	18 1/2 exc	Anglo-Eg. Oilfields, Act. Lst.	2	2 3/64
Mortgage Bank of Pales- tine Act. Ord. L.E.	5,53 exc.	5,53 n.	Suc. et Raf. Eg., Ord. ... Frs.	124	125 1/2
Ob. 5% 1938-56 s. U.V.W. L.E.	96,25 a.	96,25	Suc. et Raf. Eg. Priv. ... Frs.	113	114
Ob. 5% 1939-56 série X. ... L.E.	96,25 a.	96,25	Suc. et Raf. Eg., Ob. ... Frs.	480	480
Ob. 5% 1941-56 série Y. ... L.E.	97,50 a.	95/10 exc	Suc. et Raf. Eg., Fd. ... L.E.	2 7/8	2 7/8
EAUX			Elect. Light & Pow L.E.	17 3/4 ex	17 3/4 exc
Eaux Caire, Act. Frs.	132 1/2	132 1/2	Elect. Light Pow Jss. ... L.E.	13 3/4 n.	13 3/4 exc
Eaux Caire, Jouiss. Frs.	424	428	Industrie du Froid, Act. L.E.	4 27/32	4 27/32
Eaux Caire, Fond. Frs.	3000	2985	Filature Nationale Ord. ... Lst.	8 25/32	8 27/32
Eaux Caire, Obl. 4% Lst.	100 1/2	98 1/2 exc	Cairo Sand Bricks Lst.	4	4
Eaux Caire, Obl. 4% Lst.	100 1/2	98 1/2 ex	Imprimerie Misr L.E.	6 7/8	6 7/8
TRANSPORTS			Sté Misr Egr. Coton L.E.	4 1/8	4 1/8
Anglo-Am. Nile Cy. Lst.	1 5/16	1 5/16	Plâtrière Ballah L.E.	4 1/2	4 1/2
Aut.-Om. Caire, Act. L.E.	4	4	Alexandria Pressing Lst.	7 7/8 exc	1 13/16
Aut.-Om. Caire, Fd. L.E.	1	1	«Al Chark» Cie. Ass. sur la Vie L.E.	6 3/8	6 3/8
Menzaleh Canal, Act. ... P.T.	180 a.	168 excn.	Soc. Ciments Portland Tourah P.T.	1195	1210
Ch. Fer Kéneh, Act. Lst.	25 21/32	25 21/32	Sté Misr Fil. et Tiss. Act. L.E.	5 7/32	5 7/32
United Egypt. Nile L.E.	2 5/16	2 5/16	The As. Cotton Ginners, Lst.	0 39/64	0 11/64
Ob. Suez 3% 2e. série ... Frs.	643	670	HOTELS		
Ob. Suez 3%, 3e. série ... Frs.	637 1/2	666 1/2	Gd. Hôt. Eg. Nung. Lst.	17 1/4	17
Suez 5% Frs.	659	677	Gd. Hôt. Ob. Série A. ... Lst.	109	109
Trams Alex., Div. Frs.	255	255	Up. Eg. Hot., Nouv. L.E.	1 3/8	1 3/8
Trams Alex., Act. Jouis. Frs.	27	74 3/4	Up. Eg. Hot., Ob. 5% ... L.E.	87 1/2	87 1/2
Trams Alex., Ob. 4% Frs.	480 excn.	480 excn.	Egyptian Hot., Ord. Lst.	1 39/64	1 5/8
Trams Caire, Parts Soc. Frs.	72 1/2	29 1/2	Egyptian Hot., Priv. Lst.	9 27/32	9 3/4

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS D'ALEXANDRIE

DU 18 AU 25 MARS 1938

DESIGNATION DES VALEURS			18 Maf.s. 1938	25 mars 1938	DESIGNATION DES VALEURS			18 Mars. 1938	25 mars 1938
Empr. Municipal 1902 ...	Lst.	100		100	Delta Lt. Rys., Priv.	Lst.	1 15/32	1 7/16	
Empr. Municipal 1919 ...	L.E.	105		105	Alexandria Ramleh	Lst.	1 1/8	1 3/32	
Land Bank Act.	Lst.	4 13/16		4 3/4	Trams Alex., Div.	Frs.	254	256	
Land Bank, Fond.	Lst.	46 1/2		46 1/2	Trams Alex., Jouiss.	Frs.	29 1/2	29 1/2	
Land Bank Obl. 3 1/2%	Frs.	466		466	Trams Alex., Obl. 4%	Frs.	494	484	
Land Bank, Obl. 4%	Frs.	70		70	Press. et Dépôts Act.	L.E.	22 3/8	22 13/16	
Commercial Bank	Lst.	1		1	Presses Libres	L.E.	13	13	
Alexandria Water	Lst.	17 8/32		17 17/32	Net et Pressage	L.E.	11 25/32	7 13/16	
Béhéra, Ord.	L.E.	11 21/32		11 21/32	Alex. Pressing ..	L.E.	7 13/16	7 3/4	
Béhéra, Priv.	Lst.	5 3/8		5 7/8	Bonded War., Ord.	Lst.	6 15/32	6 15/32	
Urb. et Rurales	Lst.	2 3/4		2 3/4	Bonded War., Priv.	Lst.	5 3/4	5 5/16	
Urb. et Rurales, Fond. ...	Lst.	0 3/8		0 3/8	Filature Nationale, Act. ...	Lst.	8 21/32	8 27/32	
Union Foncière	Lst.	2 29/32		2 29/32	Salt and Soda	Sh.	43/-	44/4 1/2	
The Gabbary Land	L.E.	2 13/32		2 3/8	Port-Said Salt	Sh.	44/9	46/3	
La Gérance Imm.	L.E.	4 3/4		4 3/4	Ass. Cotton Ginners	Lst.	0 19/32	0 11/16	

LETTRE DE BRUXELLES

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, le 18 mars 1938.

Après avoir débuté la semaine en bonnes dispositions sur presque toute la ligne — la seule exception marquante étant constituée par la Brazilian Traction — le marché est devenu très réservé. Puis, il s'est lentement affaibli de façon presque ininterrompue jusqu'à la fin de la période sous revue qui fait ainsi ressortir une généralité de déchets par rapport à la semaine précédente.

Les événements qui viennent de se produire, leur prolongement et répercussions possibles, créent, évidemment, un état de nervosité peu propice aux initiatives à sens constructif. On ne saurait demander à la Bourse d'avoir le minimum de suite dans les idées sans lequel il est impossible d'entreprendre et de poursuivre une action de redressement.

Certes, les conclusions tirées la veille de la mise en oeuvre inévitable de programmes de réarmement de plus en plus colossaux, ne sont pas devenues caduques. Mais, avant de leur attribuer une véritable efficacité, on veut attendre d'avoir des notions un peu

précises sur la solution des problèmes politiques immédiats qui se trouvent posés : celui des relations entre le nouveau Reich et les petites nations voisines, celui de la liquidation de la guerre d'Espagne, celui des rapports anglo-italiens ; sans compter la grosse question de la situation en France et celle, moins essentielle, mais cependant retenue par certains milieux comme un facteur à ne pas négliger, les réactions de l'opinion en Angleterre. Le tout d'ailleurs s'enchevêtre et dans une large mesure est interdépendant.

Il est inutile de signaler qu'en raison même de ces multiples sujets de préoccupation, toutes sortes de bruits incontrôlables ont circulé en séance. Aux approches de la clôture, ils prenaient, en ce qui concerne un ou deux points, un ton assez nettement péjoratif.

Un avis reste cependant assez unanimement exprimé : c'est que la face des choses pourrait se trouver radicalement changée si la France était enfin dotée d'un Gouvernement national qui lui restituerait sa pleine force. A ce sujet, on exprimait l'espoir, étroitement relié aux commentaires

mêmes de la presse française du jour, que le ministère actuellement en fonctions n'avait été constitué que pour assurer la transition et qu'il ne tarderait pas à céder la place à une formation de large union nationale, aussitôt que celle-ci aurait été officiellement mise sur pied.

Pour le marché financier, on attend beaucoup plus de stimulants effectifs d'une pareille réalisation que d'une accentuation éventuelle de la reprise de New-York qui est, jusqu'à présent, demeurée lettre morte dans la formation des tendances de notre place.

A. W.

CHANGEMENT DE LA BASE DES CONTRATS

Livraison du Fully Good

La Commission de la Bourse de Minet el Bassal a adopté à l'unanimité le projet de changement de base des contrats, c'est-à-dire le remplacement implique automatiquement la livraison des Fully-Good.

La décision en question devra être votée aussi par la Commission de la Bourse des Marchandises et, en dernier ressort, devra être approuvée par le Gouvernement pour devenir exécutoire.

LA REVUE COTONNIERE

LIVERPOOL

Disponibilité	16/3/38	23/3/38
Américain	5,18	4,95
Guiza 7	7,54	7,31
Achmouni	6,24	6,03

NEW-YORK

Disponible	8,99	8,67
------------	------	------

COTON AMERICAIN

Alexandrie, le 24 mars 1938.

Le marché américain qui avait accueilli avec une certaine sérénité la nouvelle du coup de main allemand en Autriche, a été plus violemment agité cette semaine. Après une baisse de 35 points due à des ventes en stop-loss, il récupéra le lendemain une grande partie du terrain perdu pour rebaisser ensuite lentement, mais régulièrement.

Nous voilà de nouveau sensiblement au-dessous du niveau du prêt, sans que cet événement ne suscite un intérêt marqué de la part de la spéculation ou du commerce. La première, découragée par la tournure des événements politiques et par la faiblesse lamentable de Wall Street, a liquidé la majeure partie de ses engagements l'aussiers et préfère demeurer dans l'expectative. Quant au commerce qui avait paru se réveiller de sa torpeur lors du vote du « Farm Bill », il retombe dans sa réserve coutumière en présence de la pauvreté persistante de la demande textile.

Il faut dire que la situation générale n'offre rien de particulièrement encourageant. Sans doute l'adoption définitive de la législation agricole a créé un sentiment plus optimiste et éliminé la crainte d'une forte baisse, mais elle n'a pas réussi à créer un terrain propice à une hausse de grande envergure.

En second lieu les dispositions de la loi sur le contingentement de la récolte, déjà peu claires en elles-mêmes, sont rendues plus confuses par les amendements qui y sont incorporées continuellement. Enfin, les conditions de plus en plus décourageantes de l'industrie textile tiennent en échec les velléités haussières qui se sont manifestées au lendemain du vote du bill.

En Amérique les prises de la filature accusent une diminution sensible. En Angleterre les conditions de l'industrie textile sont toujours très peu satisfaisantes et la spéculation fait presque entièrement défaut. Le Japon, pour des raisons

de difficultés monétaires, fait un usage plus réduit du coton américain.

Quant à l'augmentation de la consommation que l'on constate dans certains autres pays, elle est loin de combler le déficit de ces trois grands débouchés.

De tous ces facteurs défavorables il ne faut pas conclure que nous sommes à la veille d'un effondrement des prix. La chose est matériellement impossible, vu le niveau actuel des cours. D'autre part, le « Farm Bill » est une réalité dont on peut critiquer le caractère artificiel, mais que n'en représente pas moins un élément constructif.

Malgré toute l'abondance des approvisionnements, la pénurie des con rats se fait de plus en plus sentir. De deux choses l'une : ou bien les prix demeureront bas et l'acheminement du coton vers les agences du prêt augmentera dans une proportion appréciable. Ou bien l'industrie se décidera à couvrir ses approvisionnements à une allure plus accélérée qu'elle ne l'a fait jusqu'ici. Dans l'un et l'autre cas on assistera à une reprise graduelle des cours.

Quant à l'importance de cette hausse inévitable à la longue, elle dépendra des conditions climatiques qui prévaudront pendant le développement de la récolte. Si elles étaient de nature à faire entrevoir une production de très petite dimension, elles stimuleraient l'esprit d'entreprise et provoqueraient un vaste courant d'achats. En cas contraire, la reprise serait plus lente et moins accentuée, mais elle se produirait quand même à cause de l'immobilisation des stocks entre les mains du gouvernement.

Situation artificielle, dira-t-on. Sans doute. Mais toute la politique aux Etats-Unis est-elle autre chose qu'un artifice entretenu et développé par la volonté opiniâtre du gouvernement ?

COTON EGYPTIEN

		24 mars	14 mars
Contrats Sakels:			
Mai	Tal.	13.44	13.40
Juillet	»	13.57	13.55
Novembre	»	13.96	13.97
Contrats Giza 7:			
Mai	»	12.62	12.64
Juillet	»	16.69	12.73
Novembre	»	12.85	12.94
Contrats Achmouni:			
Avril	»	10.41	10.56
Juin	»	10.32	10.51
Octobre	»	10.42	10.65

Par suite des fluctuations assez violentes du coton américain, no-

tre marché a présenté un aspect un peu déréglé et les changements de tendance y furent assez fréquents. Cependant les tentatives de reprise n'eurent pas grand succès à cause de la lourdeur persistante des marchés directeurs.

Ce qui déprime actuellement les cours, ce sont les offres abondantes de l'intérieur et les nombreuses fixations de prix dont quelques-unes avaient été différées de mois en mois. Il est vrai qu'à chaque recul la filature procède de son côté à des fixations en sens inverse, mais elles furent insuffisantes pour contrebalancer l'offre, d'où un émiettement des cours. Il est à noter cependant qu'à un certain niveau les prix montrent une réelle résistance attribuable, à notre avis, à des ordres industriels ouverts à des niveaux déterminés.

Aucun développement nouveau dans la demande étrangère. Ce n'est pas que celle-ci soit absente, mais elle continue à assumer un caractère modéré. Or, en l'état actuel de nos approvisionnements, seule une demande généralisée est capable de stimuler l'esprit d'entreprise sur notre marché.

Les dernières filières de Mars ont atteint 3500 cantars de Sakel et 10.500 cantars de Giza 7, chiffre assez considérable. Elles ont jeté un peu de froid sur le marché, car on sait que les filières, généralement composées de cotons peu désirables, ne sont pas retirées avec empressement et circulent longuement avant de trouver des preneurs. Le fait qu'elles sont émises malgré la prime dont le disponible bénéficie sur les contrats prouve qu'il s'agit de cotons dont les détenteurs cherchent à se débarrasser à tout prix.

L'écart entre le Sakel et le Giza 7 est tombé à un niveau anormalement bas, 75 points. C'est un indice du délaissement à peu près total où est tenu le Sakel qui ne trouve une certaine demande que dans les qualités supérieures de bonne soie. Une pareille anomalie est de nature à renforcer la thèse de ceux qui préconisent la suppression de ce contrat, comme on l'a déjà fait à Liverpool. D'ailleurs la production du Sakel est en train de diminuer d'année en année et il faudra bien en arriver un jour ou l'autre à cette suppression. Mieux vaut alors procéder dès maintenant à cette mesure, ne fût-ce que pour prévenir les manoeuvres sur un contrat qui, par sa nature serrée se prête à toutes les manipulations.

Les travaux d'ensemencements qui avaient été retardés par suite du froid anormal qui a régné en Egypte durant le mois de mars, ont repris activement avec le retour du beau temps. Selon des avis de bonne source, l'acréage dans la Haute-Egypte accusera une certaine réduction, alors qu'il restera à peu près le même dans le Delta. De ce fait il faut s'attendre à une diminution plus ou moins importante de la production, d'autant plus que les conditions idéales qui ont prévalu l'année dernière durant la période de croissance de la plante peuvent ne pas se répéter. Bien que les arrivages de l'intérieur se poursuivent à un rythme accéléré depuis que le mouvement de rétention s'est relâché, il semble que le total de la récolte n'atteindra pas le chiffre de 11 millions de cantars faisant l'objet de l'estimation gouvernementale. On penche de plus en plus à croire que la production ne dépassera guère dix millions et demi de cantars, et cette conviction est corroborée par les enquêtes faites sur les disponibilités existant à l'intérieur.

Si ce fait s'avère exact, comme on a tout lieu de le croire, le reliquat en fin de campagne sera moins important qu'on ne l'appréhendait jusqu'ici. Si on estime les exportations à 9 millions de cantars, chiffre qui n'est pas impossible avec une légère amélioration de la demande étrangère, et si on défalque les quantités consommées localement, environ un demi-million de cantars, l'excédent de la production ne serait que d'un million de

cantars. C'est beaucoup sans doute, mais tout de même moins grave qu'on avait lieu de le craindre à un moment donné. Il ne s'agit évidemment là que de conjectures, car tout dépend de l'évolution de la demande durant le second semestre de la campagne. Or, celle-ci peut réserver des surprises dans un sens comme dans l'autre.

Les exportations de la semaine, bien que satisfaisantes en elles-mêmes avec un total de 246.000 cantars, sont cependant inférieures à celles de l'année dernière, en sorte que le déficit continue à s'élargir et atteint actuellement 670.000 cantars. On espère que le mouvement des embarquements s'améliorera par rapport à la saison précédente dès le mois d'avril, date après laquelle les exportations avaient enregistré une forte chute l'année dernière.

GRAINE DE COTON

		24 mars	17 mars
Avril	P.T.	54.9	55.7
Mai	»	54.5	55.2
Juin	»	54.6	55.3
Novembre	»	58.1	57.8

Le marché de la graine continue à subir l'influence déprimante du coton et de l'abondance des arrivages. Néanmoins il fait relativement bonne contenance et ne cède du terrain qu'à son corps défendant. D'une semaine à l'autre la baisse se traduit par quelques millièmes.

Aucun nouveau développement dans la situation, sauf une accalmie dans la demande étrangère, ce

qui est tout naturel après les grosses affaires conclues ces derniers temps. Avec le maintien des prix à un niveau aussi modéré, il est probable que la demande s'élargira à nouveau, de façon à permettre l'écoulement de l'excédent de notre production.

Si les circonstances présentes ne militent pas en faveur d'une hausse, du moins peut-on être rassuré contre l'éventualité d'un violent retour en arrière. Les niveaux actuels peuvent être considérés comme très commerciaux et de nature à encourager la demande aussi bien étrangère que locale.

Les dernières filières de Mars se sont élevées à 1000 ardebs seulement, chiffre insignifiant et qui dénote l'existence d'une bonne demande sur la graine. A l'étranger les matières oléagineuses sont un peu plus calmes, mais sans changement appréciable dans les prix. En résumé, nous ne voyons aucune raison de modifier notre opinion sur le caractère sain de l'article et sur la probabilité d'une amélioration des prix à la longue.

CONSOMMATION LOCALE DE COTON ET GRAINES DE COTON

Du 1er septembre 1937 au 16 mars 1938, la consommation de coton à Alexandrie a atteint 82.340 cantars et à l'intérieur 188.387 cantars, soit un total de 270.727 cantars.

Celle de graines de coton a été de 705.644 ardebs contre 804.940 ardebs durant la même période de la saison dernière.

BOURSE DES MARCHANDISES D'ALEXANDRIE (Contrats)

Livraisons	18/3/38		19/3/38		21/3/38		22/3/38		23/3/38		24/3/38	
	O.	C.	O.	C.	O.	C.	O.	O.	O.	C.	O.	C.
Sakellaridis :												
Mars	13.31	13.32	13.11	13.32	13.27	13.38	13.80	13.12	—	—	—	—
Mai	13.42	13.50	13.17	13.47	13.55	13.56	13.47	13.48	13.33	13.42	13.48	13.40
Juillet	13.62	13.62	13.23	13.60	13.66	13.67	13.64	13.63	13.46	13.57	13.61	13.53
Novembre	14.—	14.03	13.32	14.02	14.02	14.12	14.05	14.02	13.85	13.98	13.98	13.91
Guiza 7 :												
Mars	12.52	12.64	12.28	12.66	12.69	12.79	12.75	12.75	—	—	—	—
Mai	12.70	12.75	12.40	12.72	12.76	12.82	12.70	12.75	12.62	12.63	12.61	12.59
Juillet	12.72	12.85	12.50	12.33	12.85	12.89	12.72	12.78	12.66	12.71	12.71	12.68
Novembre	12.93	13.01	12.67	12.33	12.94	12.97	12.83	12.90	12.80	12.87	12.84	12.82
Achmouni :												
Avril	10.58	10.63	10.38	10.49	10.54	10.64	10.54	10.50	10.45	10.43	10.47	10.40
Juin	10.53	10.55	10.27	10.40	10.47	10.55	10.44	10.42	10.34	10.35	10.39	10.30
Octobre	10.68	10.70	10.40	10.55	10.60	10.63	10.51	10.53	10.45	10.48	10.51	10.42
Graines de Coton :												
Mars	—	56.2	—	55.9	—	55.4	—	55.3	—	—	—	—
Avril	55.5	55.9	54.8	55.9	56.2	55.7	55.1	55.5	55.4	55.6	55.5	55.1
Mai	55.1	55.5	54.3	55.6	55.6	55.3	54.1	55.1	54.9	55.1	55.2	54.6
Juin	55.8	55.5	54.1	55.6	55.9	55.3	54.7	55.1	54.9	55.1	55.1	54.7
Novembre	58.3	58.5	57.2	58.3	58.4	55.8	58.4	58.5	58.3	58.5	58.5	58.2

COMMISSION DE LA BOURSE DE MINET-EL-BASSAL

BULLETIN HEBDOMADAIRE

Alexandrie, Jeudi à Midi le 24 Mars 1938

COTON

Arrivages	EXPORTATIONS										STOCK	
	Angleterre		Continent		Extrême-Orient, Indes, Chine et Japon		Etats-Unis		TOTAL			
	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles		Cantars
Cette semaine...	214.765	9.330	68.337	17.672	130.794	5.516	40.763	800	5.885	33.318	245.779	2.889.563 \$
Même sem. 1937	108.453	11.440	83.203	19.001	139.810	5.840	42.632	610	4.539	36.891	270.184	2.361.000 \$
" » 1936	141.954	2.883	21.156	9.272	68.050	1.176	8.655	—	—	13.331	98.081	2.300.000 \$
Dep. 1er Sep. 1937	8.352.319	364.976	1.945.035	406.918	3.007.069	98.918	730.253	17.920	131.551	788.732	5.813.911	—
Même époque 1936	8.356.713	315.155	2.304.038	358.013	2.642.801	178.973	1.314.250	29.900	219.699	882.071	6.480.878	—
" » 1935	7.586.413	274.956	2.012.821	389.367	2.869.855	89.409	656.490	25.857	189.483	779.289	5.728.687	—

Y compris stock \$ au 1er Septembre 1937 Crs 351.455 • au 1er Sept. 1936 Crs. 488.888 + au 1er Sept. 1935 Crs. 442.708.
 Consommation locale du 1er Septembre 1937 au 16 Mars 1938, Achmouni Cantars 40.215, Zagora 33.710, Divers 8.415.
 Total Cantars 82.340 ; en outre Crs. 72.659 ont été réexpédiés à l'intérieur du pays. Ensemble 154.999 à déduire du stock.
 Consommation à l'intérieur du pays du 1er Septembre 1937 au 16 Mars 1938 Cantars 188.287.
 N.B. En dehors des Exportations ci-dessus il a été exporté par d'autres ports 2.329 cantars.

GRAINES DE COTON

Arrivages	EXPORTATIONS				STOCK	TOURTEAUX		HUILE de GRAINES de COTON
	Angleterre	Continent	TOTAL	Arrivages		Export.	Export.	
	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs		Tonnes	Tonnes	Tonnes
Cette semaine.....	98.528	104.699	104.699	1.161.077 \$	1.865	5.632	7	
Même semaine 1937.....	63.410	57.241	57.231	1.371.769 \$	2.005	2.207	1.051	
» » 1936.....	80.473	23.981	23.981	816.754 \$	2.097	4.694	—	
Depuis 1er Septembre 1937.	3.668.468	2.454.592	99.615	2.554.207	—	63.389	130.114	1.878
Même époque 1936.....	3.649.634	2.273.943	8.816	2.282.761	—	51.719	125.548	9.505
" » 1935.....	3.263.311	2.426.036	39.616	2.465.852	—	62.277	119.072	—

Y compris Stock \$ au 1er Septembre 1937.-Ard. 46.816 • au 1er Septembre 1936-Ard. 4.896 + au 1er Sept. 1935. Ard. 19.095.
 Consommation locale du 1er Septembre 1937 au 16 Mars 1938 environ Ard. 705.644 (*) à déduire du stock.

Pour les Fèves, Orges, Biés, Lentilles, Maïs et Oignons. la consommation locale n'est connue respectivement que les 31 Mars et 30 Novembre.

FEVES

Arrivages	EXPORTATIONS					STOCK	ORGES	
	Saïdi	Béhéra	Angleterre	Continent	TOTAL		Arrivages	Export.
	Ardebs	Ardeb	Ardebs	Ardebs	Ardebs		Ardebs	Ardebs
Cette semaine.....	1.401	—	688	—	688	66.333	—	
Même semaine 1937.....	1.411	—	—	230	230	73.957	119	6.851
A partir du 1er Avril 1937.....	45.259	22.915	1.085	1.211	2.296	—	117.764	117.703
Même époque 1936.....	49.004	24.445	—	1.784	1.784	—	198.590	136.983

Stocks au 1er Avril 1937 Ard.: 455
 Stocks au 1er Avril 1936 Ard. 2.202

Ard. 21.613
 Ard. 14.233

BLÉS

LENTILLES

MAIS

OIGNONS

	Arrivages			Arriv.		Export.		Arrivages		Export.	
	Saïdi	Béhéra	Export.	Ardeb	Ardeb	Ardeb	Ardeb	Crs. 108 Ok	Crs. 108 Ok	Crs. 108 Ok	Crs. 108 Ok
	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs				
Cette semaine.....	11.771	12	—	439	—	1.982	—	75.511	37.639	—	—
Même semaine 1937.....	13.776	1.177	68	344	—	1.809	721	80.061	70.095	—	—
A partir du 1er Avril 1937....	888.634	396.459	123.281	16.495	1.449	26.809	1.188	243.315	123.367	—	—
Même époque 1936.....	768.442	442.966	3.937	15.877	576	78.914	54.548	187.741	120.205	—	—

Stocks au 1er Avril 1937 Ard. 7.075 Ard. 243 au 1er Déc. 1937 Ard. — au 1er Mars 1938 Crs. —

Stocks au 1er Avril 1936 Ard. 9.894 Ard. 1.025 au 1er Déc. 1936 Ard. — au 1er Mars 1937 Crs. —

N.B. L'année pour les Blés et les Lentilles commence le 1er Avril, pour les Maïs le 1er Déc. pour les Oignons le 1er Mars

REVUE DU MARCHÉ DE GROS

Le 25 mars 1938.

Les marchés dirigeants continuent à faire preuve de faiblesse. Les cours, tant des céréales que du sucre ont enregistré de nouvelles pertes.

Notre place reste assez ferme, bien que les prix de quelques articles aient baissé un peu.

FARINES ET BLES

La cote à Chicago clôture à 86 cents contre 86 1/8. A Liverpool, elle fléchit à sh. 6/6 3/8 contre 7/-.

Les prix locaux de la farine étrangère ont fléchi. La farine australienne non dédouanée vaut Lst. 11 -/- contre Lst. 12.-/-. Toutefois, le prix de la marchandise dédouanée demeure inchangé à Lst. 10.12/6, plus des droits de douane de P.T. 1090.

La farine américaine non dédouanée cote Lst. 15.15/- contre Lst. 16.2/6 pour le Gold Medal et Lst. 16.7/6 contre 16.-/- pour le Northern King.

Les prix de la marchandise dédouanée restent inchangés à P.T. 180 et 181 respectivement pour les deux qualités.

Le stock de farines diverses dans les Bonded d'Alexandrie est de 7.163 sacs contre 5.674 sacs de la semaine dernière. Celui de Port-Saïd est de 2.509 sacs contre 4.349 sacs.

Après une courte période de faiblesse et d'accalmie, des dispositions meilleures et une tendance plus soutenue des prix ont prévalu, cette semaine, dans les marchés du blé et des farines. La demande fut en général plus grande et de nouveau un mouvement de reprise commence à se dessiner. Ce revirement est dû à l'insuffisance de blé disponible, car les arrivages sont trop petits pour faire face aux besoins de la consommation. A l'exception de trois ou quatre grandes minoteries qui se trouvent en possession de stocks importants leur permettant d'attendre la nouvelle récolte, les autres sont sur le point d'épuiser leurs approvisionnements qu'ils sont obligés de remplacer.

S'il est vrai que dans la Basse Egypte il ne reste plus que peu de blé on ne peut pas en dire autant de la Haute-Egypte où il existe des quantités très importantes dont il est, cependant, difficile de connaître le chiffre. Que le blé soit retenu là bas, dans un but que l'on comprend, cela ne fait aucun doute et l'on dit même que les détenteurs n'ont pas l'intention de l'envoyer sur le marché avant la moitié d'Avril. En attendant, par suite de la pénurie de marchandise, les prix continueront à monter si le Gouvernement ne fait rien, entretemps, pour arrêter la hausse.

Il a été expédié de l'intérieur pendant la semaine un total de 10.100 ardebs dont 830 ardebs de blé Béhéra

et 9.270 ardebs de blé Saïdi. Si l'on tient compte des quantités livrées sur achats directes en s'aperçoit qu'on a offert peu de chose sur le marché où pourtant la demande était en augmentation. Il s'en est suivi une hausse dans les prix de P.T. 3-4 par ardeb. Ainsi le Hindi Saïdi de 22 1/2 kirats a été payé jusqu'à P.T. 165 l'ardeb de 150 kilos, le Hindi Béhéri à P.T. 161, le Baladi Saïdi à P.T. 160 et le Baladi Saïdi P.T. 155.

SUCRES

Les prix ont de nouveau fléchi, malgré, une reprise passagère. La cote à New-York clôture à 213 cents contre 214, alors que celle de Londres termine à sh. 5/1 3/4, légèrement plus ferme, contre 5/1 1/4.

La semaine pour le sucre n'a présenté rien de particulier. Les affaires en disponible pour le transit qui sont les seules pour le moment, dont on puisse parler, sont aussi clairsemées que pendant les quelques semaines précédentes et il n'y a pas encore des indices que la situation soit près de s'améliorer. Les marchés consommateurs sont pourvus de grands approvisionnements qui limitent sensiblement leur pouvoir d'achat. Tout ce que l'on peut dire de notre marché c'est que les prix ne sont pas descendus plus bas. La marchandise disponible est d'ailleurs assez dépréciée au prix actuel de Lst. 6 3/16 la tonne rendue franco Bonded, alors que l'origine demande Lst. 6 1/8 cif Port-Saïd et que les frais d'entreposage ne sont pas inférieurs à Lst. 1/4 par tonne. Il nous revient à ce propos, qu'un groupe de commerçants de notre place est en pourparlers pour acheter une grande partie du sucre Java disponible se trouvant à Port-Saïd et envoyé en consignation. Ce serait enlever du marché un grand poids.

Les cotations de l'origine sont stationnaires et ne révèlent donc aucune tendance. Est-ce la fin de la baisse ? On n'oserait pas l'affirmer. Les prix actuels sont évidemment assez bas, mais le sucre subit l'influence déprimante de beaucoup de facteurs adverses, qui rendent problématique une reprise prochaine.

Dans notre marché du sucre local pour la consommation, on a remarqué un bon mouvement, auquel ont donné lieu les achats de l'intérieur. Les prix pour les ventes au détail sont P.T. 240 le sac de 80 ocques le granulé-raffiné, P.T. 224 le sac de 64 ocques le concassé et P.T. 80 la caisse de 20 ocques les tablettes.

RIZ

La persistante stagnation des affaires a été le trait caractéristique de la semaine. Il est toujours impossible

d'exporter à cause de nos prix et il faut se contenter de vendre le riz sur place par petites quantités. Il n'y a, par conséquent, rien d'intéressant à noter sur ce marché, où l'activité est très sensiblement diminuée et depuis quelque temps déjà.

En raison de la légèreté de l'offre, les prix se soutiennent néanmoins à des niveaux satisfaisants. Le riz glacé vaut P.T. 125 1/2—126 le sac de 100 kilos, le Cargo très peu offert se raffermi à P.T. 107 et le Mamsouh est stable à P.T. 115 1/2.

Aucune autre affaire n'a été traitée avec les rizeries en cargo de Rangoon dont le prix est stationnaire à Lst. 6 1/2 la tonne cif Port-Saïd, il faut espérer que le Gouvernement se décidera à supprimer la taxe d'entrée de L.E. 3 par tonne sur ce riz dont l'importation serait un bienfait pour le pays.

Les cotations pour le Steel No. 3 sont plus faciles. Le chargement mars est offert à Lst. 7 7/8 la tonne cif Port-Saïd. La marchandise disponible vaut Lst. 8 1/4 franco Bonded sans affaires.

SACS VIDES

Le marché des sacs en général a été stable, aucun changement n'ayant été enregistré à l'origine ni sur place. Les fabricants de Calcutta maintiennent leur prix de 77/- les 100 sacs cif Suez, pour les sacs lbs. 3 chargement juillet-août.

Sur place il y a vendeur à P.T. 4 12/40 le sac, livraison août-septembre, mais le commerce et la spéculation hésitent d'entrer à ce prix. Nous avons cependant, cette année, un stock très limité de 1.800 balles seulement et l'origine est, en somme, assez ferme.

La demande de sacs à oignons subit un ralentissement qui est la cause du recul signalé la semaine dernière. On fabrique depuis quelque temps cet article sur place, avec du hessian importé des Indes, et on le vend à un prix inférieur. Leur prix actuel est de 44 paras. Les prix des autres spécialités sont stationnaires. Le mouvement de la semaine fut insignifiant.

Les cotations de la source et les cours de la marchandise prompt dédouanée rendue franco Bonded Port-Saïd sont les suivants :

Sacs lbs.	Charg.	Disp. P.T.
2 1/4	39/6	2 10/40
2 1/2	45/6	2 26/40
3 1/4	60/6	3 20/40
5	89/6	5 5/40
5 (extra)	95/-	5 18/40

Le stock de sacs dans les Bonded de Port-Saïd est de 2.916 balles contre 2.921 balles de la semaine précédente.

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

Jeu'di 31 mars 1938

La Gérance Immobilière. — Ass. Gén. Extr. au Siège de la Société, 1, Rue Fouad 1er, Alexandrie, à 4 h. p.m.

Modern Buildings. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 1, rue Fouad 1er, Alexandrie, à 4 h. 15 p.m.

Société de Crédit Alexandrin. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 1, rue Fouad 1er, Alexandrie, à 4 h. 30 p.m.

ASSEMBLEES ORDINAIRES

Samedi 26 mars 1938

Société d'Avances Commerciales. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 8, rue Manakh, Le Caire, à 5 h. p.m.

Lundi 28 mars 1938

The Eastern Trading Cy. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 10 Place Mohamed Aly, Alexandrie, à 5 heures p.m.

Mardi 29 mars 1938

Soc. Egypt. d'Entreprises Urbaines et Rurales. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 8, rue Sidi Metwalli, Alexandrie, à 4 h. 30 p.m.

The Cairo Sand Bricks Company. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, rue Sekket el Baïda (Abbassieh), Le Caire, à 11 h. a.m.

Société Orientale de Publicité. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 9, rue Stamboul, Alexandrie, à 11 heures a.m.

Société Franco-Egyptienne de Crédit. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 36, rue Fouad 1er, Alexandrie à 11 h. a.m.

Mercredi 30 mars 1938

S.A. Immobilière des Terrains Ghizeh & Rodah. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 9, rue Stamboul, Alexandrie, à midi.

Fayoum Light Railways. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 25 rue Aboul Sebaa, Le Caire, à midi.

The Electricity & Ice Supply Cy. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 12, rue Sidi Metwalli, Alexandrie, à 4 h. 15 p.m.

The Port-Said Salt Association. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 5, rue Toussoun pacha, Alexandrie à 4 h. 30 p.m.

S.A. des Immeubles d'Egypte. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 9, Place Mohamed Aly, Alexandrie, à 4 h. 30 p.m.

Société des Terrains de la Ville d'Alexandrie. — Ass. Gén. Ord. au

Siège de la Société, 12, rue Bombay Castle, Alexandrie, à 5 h. p.m.

Jeu'di 31 mars 1938

Land Bank of Egypt. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, Rue Stamboul, Alexandrie, à 4 h. p.m.

Red Sea Mining. — Ass. Gén. Ord. Ord. au Siège de la Société, 25, Rue Cheikh Aboul Sebaa, Le Caire, à 4 h. p.m.

Industrie du Froid. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 11, rue El Manakh, Le Caire, à 5 h. p.m.

Vendredi 1er avril 1938

Eastern Company. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 1, rue Toussoum pacha, Alexandrie, à 11 h. a.m.

Mercredi 6 avril 1938

Commercial Bank of Egypt. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 10, rue Fouad 1er, Alexandrie, à 4 h. 30 p.m.

Vendredi 8 avril 1938

National Insurance Cy. of Egypt. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 9, rue Fouad 1er, Alexandrie, à 4 h. p.m.

SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE DES TERRAINS GHIZEH AND RODAH

Avis de convocation

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme Immobilière des Terrains Ghizeh & Rodah sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 30 mars 1938, à midi, au Siège de la Société, 9, rue Stamboul, à Alexandrie.

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des Censeurs.
- 2) Approbation des comptes au 31 décembre 1937 et fixation du dividende à distribuer.
- 3) Election d'Administrateurs et fixation du montant de leurs jetons de présence.
- 4) Nomination des Censeurs pour l'exercice 1938 et fixation de leurs émoluments.
- 5) Autres questions d'ordre général.

Pourront prendre part à l'Assemblée, les porteurs d'au moins cinq actions, dont les titres doivent être déposés, trois jours au moins avant l'Assemblée, soit au Siège de la Société, soit auprès des principaux Etablissements de Crédit d'Alexandrie et du Caire.

Alexandrie, le 5 mars 1938.

Pour la Société Anonyme Immobilière des Terrains Ghizeh & Rodah :

Oswald J. Finney,
Président.

The Egyptian Delta Land and Investment Cy. Limited ORDINARY GENERAL MEETING

TO BE HELD AT

14, Sharia Cheikh Aboul Sebaa,
Cairo

on Thursday 14th April 1938
at 4 o'clock p.m.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that the ANNUAL ORDINARY GENERAL MEETING of the Company will be held at the Offices of the Company, 14, Sharia Cheikh Aboul Sebaa Cairo, on Thursday 14th. April 1938, at 4 o'clock p.m. precisely for the purpose of receiving the Directors' Report and Balance sheet for the year ended 31st December 1937, fixing the Dividend, confirming the appointment of two new Directors, electing Directors in the place of those retiring by rotation, appointing Auditors for the ensuing year and fixing their remuneration and transacting the Ordinary General business of the Company.

Dated this 14th March 1938.

By order of the Board

T. J. DALE, Manager.

Meadi Cairo.

N.B. — Shareholders who hold Share Warrants to bearer and whose names are not on the Share Registers of the Company, are reminded that if they wish to attend this General Meeting of the Company, they must first deposit their Bearer Warrants together with a statement in writing of their names and address at any of the leading Banks two clear days before the date of the Meeting viz. not later than the 11th April 1938. The Share Warrants remaining so deposited until after the General Meeting shall have been held. Each Depositor will receive a Certificate of Deposit in Exchange for the Share Warrants deposited which must be produced by the Holders, attending the Meeting

L'UNION FONCIERE D'EGYPTE

Avis aux Actionnaires

Messieurs les Actionnaires sont informés qu'un dividende de P.T. 9 par action, voté par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 1938, est payable contre présentation du coupon No. 17 à partir du 24 mars 1938 :

Au Caire, aux guichets du Banco Italo-Egiziano, de la Banque Mosseri S.A.E. et de la Banca Commerciale Italiana per l'Egitto.

A Londres, aux guichets de la Banque Belge pour l'étranger (Overseas) Ltd. 4, Bishopsgate E.C. 2.